

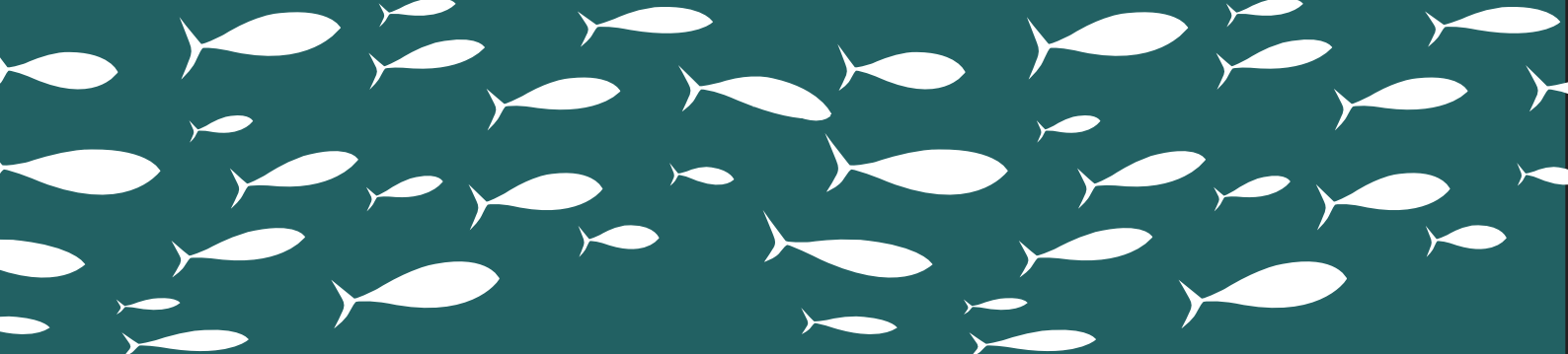
RAPPORT 20 D'ACTIVITÉS 22

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 08 AVRIL 2023

FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

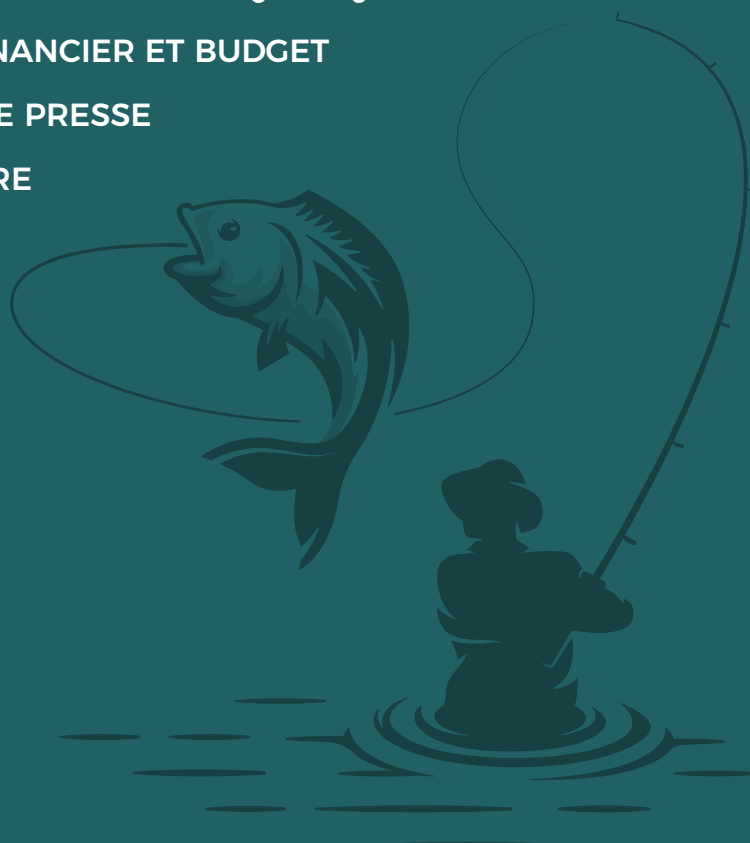
WWW.PECHE51.FR





SOMMAIRE

LA FÉDÉRATION	3
MOUVEMENTS DANS LES AAPPMA	3
ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU ET DU CA	5
SITUATION HYDROLOGIQUE	9
STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE	11
ANIMATION - ÉDUCATION - PROMOTION - COMMUNICATION	15
GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES	21
AFFAIRES JURIDIQUES ET ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES	24
TECHNIQUES MILIEUX AQUATIQUES	26
BILAN FINANCIER ET BUDGET	39
REVUE DE PRESSE	47
GLOSSAIRE	50



LA FÉDÉRATION

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Marne (FDAAPPMA) est une association « loi 1901 », reconnue d'utilité publique (article L.434-4 du code de l'Environnement) et agréée au titre de la protection de l'environnement (article L.141-1 du code de l'Environnement). Elle a pour mission l'encadrement et le développement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques du département.

La FDAAPPMA est administrée par un conseil d'administration constitué d'élus bénévoles qui se réunit régulièrement pour débattre de différents sujets ainsi que pour s'informer.

MOUVEMENTS DANS LES AAPPMA

Nouveaux élus depuis le 01 janvier 2022 :

AAPPMA	PRÉSIDENT	TRÉSORIER
La Saumonée de Bétheniville	Denis SPICY	Frédéric CHARTON
La Raquette Châlonnaise	Dominique THIEBAUX	Gilles KESLTER
L'Ablette Chausséenne	René VAUTRAIN	Daniel DANIZEL
La Truite de Courtisols	Jean-Luc GUYOT	Luc LALLEMENT
Le Gardon de Crugny	José DEMOULIN	Xavier OUDIN
La Vandoise de Dormans	Pierre LAURIER	Martial LAURIER
La Truite qui saute d'Ecury-le-Repos	Cédric BARRE	Claude OCHRON
Les Pêcheurs de la Chée marnaise d'Heiltz-le-Maurupt	Gilles GAUTHIER	Vincent CHAFFAUT
Le Gardon de Larzicourt	Guy ANTONELLY	Dominique FEUILLY
L'Ablette de Magenta	Pascal BOYER	Patrice COLLARD
Les Requins du Petit Morin	Roger PETIT	Louis MANGAS
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	Franck ALTMEYER	Christian PASSEMART
La Bredouille de Pogny	Gérard DRIVIERE	Dominique MATHIEU
AAPPMA de Pontfaverger	Alain LEQUEUX	Patrick BARBE
La Perchette de Port à Binson	Francis GRANZAMY	Hubert MILLARD
Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région	Jean-Pierre REMY	Reynald RUFFIER
La Rosette de Sainte-Menehould	Willy CARDON	Jackie MOIZAN
La Manne de Saint-Ouen-Domprot	Thierry CHARTON	Alain ROYER
Le Hotu de Saint-Rémy en Bouzemont	Jean-Pierre BAUCHET	Vivian GIMENEZ
Le Scion de Sermaize-les-Bains	Bernard DAVIGNON	Henri JOUVENAU
La Noquette de Sézanne-Anglure	Christian BRINAR	Jean-Claude DIDIER
La Salmonide de Vanault-les-Dames	Daniel TASQUIN	Stéphane CHARLIER
La Semoigne de Verneuil	Gilles FROMENT	Dominique DESCOTES
Le Carpillon de Verrières	Francis ROBINET	Mickael DAGAS
Le Barbeau de Villers-en-Argonne	Christian BAUDART	Jean-Luc LOGIE
La Raquette vitryate de Vitry-le-François	Raymond BEGIN	Gwenaëlle BOUDE

1.1 L'agrément du Président et du Trésorier

L'élection du Président et celle du Trésorier sont soumises à l'agrément du préfet (article R. 434-27 du code de l'environnement).

Cet agrément est lié au fait que les AAPPMA sont délégataires de missions d'intérêt général dont le contenu est déterminé par la Loi Pêche (article. L434-3 et suivants du code de l'environnement).

Les associations agréées de pêche contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole.

L'agrément n'est donc pas une simple formalité administrative mais la marque institutionnelle de droits et obligations dont celle de percevoir, en sus des cotisations statutaires, la redevance milieux aquatiques (RMA).

MOUVEMENTS DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nouveaux élus à compter du 01 avril 2022 :

Président	
Dominique THIEBAUX	
1 ^{er} vice-président	2 ^{ème} vice-président
Bernard DAVIGNON	Claude DE CARLI
Secrétaire	Trésorier
Jean-Paul BRANDON	Reynald RUFFIER
Secrétaire adjoint	Trésorière-adjointe
Christian BAUDART	Odette HARMAND
Membres	
Pascal ANDRE Raymond BEGIN Pascal BOYER Thierry CAUET	Gilles KESTLER Stéphane PFUND Jean-Pierre REMY Gérard VALLERY

RESSOURCES HUMAINES

La Fédération de la Marne emploie sept salariés œuvrant au sein de cinq pôles spécifiques qui sont :

- Le pôle administratif et financier
- Le pôle surveillance des milieux aquatiques et garderie
- Le pôle technique
- Le pôle animation, éducation et communication
- Le pôle entretien

1.1 Mouvement du personnel

- M. Hugo MORIN, embauché en qualité d'agent de développement le 28 janvier 2021, a donné sa démission pour saisir une opportunité professionnelle dans son département d'origine. Il est sorti de l'effectif fédéral le 1^{er} juillet 2022. Un recrutement a été lancé et le profil de M. Remy KARIMET a été retenu pour le remplacer à compter du 1^{er} février 2023.
- M^{me} Angélique RAPICAULT a été embauchée le 1^{er} juillet 2022 en contrat à durée déterminée en qualité d'employée administrative pour venir en soutien au pôle administratif avant que celle-ci ne soit définitivement intégrée à l'équipe le 01 janvier 2023.
- M. Laurent THEVENART a été embauché le 15 septembre 2022 en contrat à durée déterminée sur une période de 18 mois en qualité d'agent d'entretien.
- M^{me} Océane GUYOT a été embauchée le 1^{er} octobre 2022 en contrat à durée déterminée sur une période de 18 mois en qualité de chargée de mission dans le cadre de la réactualisation du PDPG.

1.2 Formation du personnel

Maxime IBANEZ :

- Formation « scalimétrie »

1.3 Bénévoles

La Fédération fait souvent appel aux bénévoles des vingt-six AAPPMA. Ils interviennent principalement lors des animations pêches, dans le cadre d'évènements ponctuels, lors de sorties en garderie et pour les opérations de pêche électrique.

1.4 Personnel intérimaire

La Fédération a eu recours à l'embauche d'une intérimaire, M^{me} Angélique RAPICAULT, de janvier à juin 2022 pour venir en soutien au pôle administratif.

1.5 Stagiaire

Avant d'être embauchée en contrat à durée déterminée, M^{me} Océane GUYOT a effectué une période de stage dans le cadre de sa 2^{ème} année en Master 2 pour réaliser le diagnostic hydroécologique du bassin versant de la Vière.

ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU ET DU CA

1.1 Les réunions statutaires

- Le bureau s'est réuni deux fois : les 03/03 et 26/07
- Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois : les 03/03, 25/03, 16/05, 26/07 et 04/11

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue en présentielle le 19/03.

Les élections du conseil d'administration et commissions se sont tenues le 25/03.

Une réunion commission animation s'est tenue le 08/05 ainsi qu'une commission « finance et budget, contentieux et personnel » le 15/12.



1.2 Les réunions externes

Les instances représentatives de la pêche associative

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)

- 18/09 | Assemblée générale à Paris
- 19/09 | Congrès annuel des Présidents à Paris
- 30/11 | Journées Techniques Nationales à Paris
- 01/12 | Journées Techniques Nationales à Paris

Association Régionale du Grand Est (ARGE)

- 18/01 | Conseil d'administration en visioconférence
- 12/02 | Conseil d'administration ARGE/UBRM à Metz
- 10/03 | Échanges sur les espèces exotiques envahissantes en visioconférence
- 17/03 | Réunion contentieux à Metz
- 23/04 | Conseil d'administration ARGE/UBRM à Nomexy
- 21/05 | Conseil d'administration ARGE/UBRM à Nomexy
- 27/05 | Assemblée générale ARGE/UBRM à Bergères-les-Vertus
- 28/05 | Assemblée générale ARGE/UBRM à Bergères-les-Vertus
- 25/06 | Formation des élus à Nixeville-Blercourt FDAAPPMA (55)
- 15/09 | Réunion des personnels « garderie » à Lusigny-sur-Barse FDAAPPMA (10)
- 10/12 | Conseil d'administration en visioconférence

Seine Normandie Migrateurs (SEINORMIGR)

- 18/02 | Conseil d'administration en visioconférence
- 10/06 | Conseil d'administration en visioconférence

Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE)

- 07/05 | Assemblée générale à Forbach FDAAPPMA (57)

Syndicat National des structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNAPL)

- 17/09 | Assemblée générale à Paris

FDAAPPMA

- 29/09 | Inauguration FDAAPPMA de l' Aube (10) à Lusigny-sur-Barse

AAPPMA

- 17/03 | Réunion pour la création de l'AAPPMA de Bouy « Vesle Noblette »
- 20/05 | Réunion à la Mairie d'Esternay suite à la pollution du « Grand Morin »
- 01/10 | Suivi création de l'AAPPMA de Bouy « Vesle Noblette »
- 08/11 | Suivi création de l'AAPPMA de Bouy « Vesle Noblette »
- 26/11 | Assemblée générale AAPPMA d'Esternay

UFAPPMA

- 25/03 | Conseil d'administration à Giffaumont
- 08/04 | Assemblée générale à Giffaumont
- 23/04 | Conseil d'administration à Giffaumont
- 05/06 | Réunion au Lac du Der pour événement « Moov'O'Der » à Giffaumont
- 21/05 | Participation à l'évènement « Moov'O'Der » à Giffaumont
- 22/05 | Participation à l'évènement « Moov'O'Der » à Giffaumont
- 07/10 | Conseil d'administration à Giffaumont

Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie (UFBSN)

- 21/01 | Conseil d'administration en visioconférence
- 22/02 | Présentation du Web PDPG en visioconférence
- 23/05 | Conseil d'administration en visioconférence
- 18/10 | Assemblée générale extraordinaire, élections du Président et Vice-Présidents et membres du conseil d'administration en visioconférence
- 07/11 | Entretien d'embauche pour le poste d'un coordinateur à Paris
- 21/12 | Conseil d'administration en visioconférence

Union des Fédérations du Bassin Rhin Meuse (UBRM)

- 21/01 | Conseil d'administration en visioconférence

Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

- 24/09 | Assemblée générale CHI à Toulouse
- 25/09 | Assemblée générale CHI à Toulouse

Conseil Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

- 27/01 | Annulé
- 24/02 | Distanciel, visio-conférence
- 24/03 | Annulé
- 28/04 | Annulé
- 19/05 | Annulé
- 16/06 | Présentiel
- 07/07 | Présentiel
- 08/09 | Annulé
- 22/09 | Excusé
- 20/10 | Excusé
- 17/11 | Excusé
- 15/12 | Excusé
- 16/12 | Présentiel

Communauté de communes de la Région de Suippes

- 24/02 | Réunion restitution du suivi 2021 de la qualité des rivières

Communauté de communes des paysages de la Champagne

- 01/07 | COPIL rendu des études « mesures des milieux »

Agglomération de la région de Château Thierry

- 25/01 | COPIL contrat global action Surmelin et Petit Morin

Commission locale de l'eau (CLE)

- 10/06 | Réunion bureau à Gueux
- 18/07 | Réunion bureau à Gueux
- 14/09 | Réunion bureau à Gueux

Direction Départementales des Territoires (DDT)

- 05/05 | Commission technique renouvellement des baux de pêche à Châlons-en-Ch.
- 19/05 | Groupe de travail départemental de suivi sur le Cormoran à Châlons-en-Ch.
- 20/05 | Réunion –collectif anti-travaux- à Sainte Menehould
- 24/06 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 07/08 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 10/08 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 17/08 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 24/08 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 31/08 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 07/09 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 28/09 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 25/10 | Réunion avec l'OFB « Mise à jour AP frayères » à Châlons-en-Ch.

- 26/10 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 16/11 | Comité «ressource en eau» à Châlons-en-Ch.
- 06/12 | Comité départemental « ressource en eau » à Châlons-en-Ch.

Comité de pilotage listes rouges du Grand Est

- 07/07 | Rencontres régionales de l'Eau du Grand Est à Mesnil-Saint-Père
- 11/10 | Journée «animation espèces exotiques envahissantes» à Metz

Voies Navigables de France (VNF)

- 17/01 | Visioconférence sur les travaux chômage sur le CMRO
- 27/01 | Inspection commune pour PE avant chômage sur le CMRO

Nos partenaires de terrain

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

- 24/06 | Forum des acteurs de l'eau à Châlons-en-Ch.
- 27/06 | Phase 2 typologie et cartographie des végétations à Châlons-en-Ch.
- 22/09 | Journées des animateurs 2022 « Adaptation au changement climatique » à Saint-Dizier
- 17/11 | Journée d'information «les zones humides au service de vos territoires» à Ludes
- 15/12 | COPIL de la convention d'aide entre l'AESN et la FDAAPPMA 51 à Châlons-en-Ch.

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieur (SMAVAS)

- 13/12 | Assemblée Générale à Sainte-Ménéhould

Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M)

- 22/11 | Commission d'Appel d'Offres du S3M projet site des Grévières à Châlons-en-Ch.
- 25/11 | Signature Contrat de Territoires Eau et Climat 2022-2025 à Châlons-en-Ch.
Conférence territoriale de lancement du PEP du PAPI de Châlons-en-Ch. et de la Marne Moyenne

Office de la Biodiversité (OFB)

- 17/10 | Dépôt de plainte suite à la pollution dans la rivière Vesle (Courtisols) à Châlons-en-Ch.
- 17/10 | Dépôt de plainte suite à la pollution dans le canal de Champagne Bourgogne (Vitry-le-François) à Châlons-en-Ch.
- 29/11 | Dépôt de plainte suite à la pollution dans le Rû de la noue (Esternay) à Châlons-en-Ch.

Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA)

- 07/02 | Présentation du diagnostic ruisseau des Auges à Chichey et du ruisseau Choisel à Villeneuve-Saint-Vistre et Villevotte

Syndicat interdépartemental d'aménagement du bassin Aisne, Vesle et Suippes (SIABAVES)

- 14/03 | COPIL de l'étude PPRE de la Vesle à Reims
- 31/05 | Invitation à l'élection du Président SAGE, des Vice-Présidents et des membres du Bureau à Reims
- 17/06 | 26^{ème} réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Aisne Vesle Suippe à Gueux
- 21/06 | COPIL de l'étude PPRE de la Loire à Cauroy les Hermonville

- 29/08 | Lancement des travaux d'aménagements de diversification du lit de la Suippe à Auberive
- 23/09 | COPIL de l'étude PPRE de la Loire à Hermonville
- 15/11 | Travaux de restauration de berges à Sillery

Convention zone humide internationale (RAMSAR)

- 13/04 | Animation sur le Site Ramsar des « étangs de Champagne humide » en visioconférence
- 22/06 | Conférence Ramsar (Seine Grand Lacs) à Ceffonds (52)
- 05/10 | Invitation conférence Ramsar « étangs de Champagne humide » à Ceffonds (52)

CE3E

- 07/03 | COPIL de présentation et validation de la phase 3 du « Programme d'actions » du Petit Morin et de ses affluents à Dhuys et Morin en Brie
- 04/10 | COPIL du Site Natura 2000 N°69 « Massif forestier d'Épernay et étangs associés à Igny Comblizy
- 22/11 | COPIL Natura 2000 des Sites Natura 2000 « Étangs d'Argonne » et « Étangs de Belval, d'Étoges et de la Grande Rouillie » à Châtice
- 11/02 | Réunion « La Bassée » à Nogent-sur-Seine
- 16/03 | Présentation et dénomination de la nouvelle réserve naturelle à Marnay-sur-Seine

Promotion – communication – animation

Agence de Développement Touristique de la Marne

- 12/06 | AG au capitole à Châlons-en-Ch.

Office de Tourisme de Châlons en Champagne

- 26/01 | Conseil d'administration à Châlons-en-Ch.
- 31/03 | Conseil d'administration à Châlons-en-Ch.
- 05/10 | Conseil d'administration à Châlons-en-Ch.

Union Commercial Industrielle Artisanale

- 02/09 | Participation à la Foire exposition à Châlons-en-Ch.
- 03/09 | Participation à la Foire exposition à Châlons-en-Ch.
- 03/09 | Invitation à la signature Contrat de Territoires Eau et Climat 2022-2025 à la foire à Châlons-en-Ch.
- 04/09 | Participation à la Foire exposition à Châlons-en-Ch.

Fédération Des Chasseurs de la Marne

- 08/04 | Réunion préparatoire au salon de la biodiversité du Mont-Choisy à Fagnières
- 18/06 | Participation au salon de la Biodiversité avec la Fédération de chasse de la Marne à Fagnières
- 19/06 | Participation au salon de la Biodiversité avec la Fédération de chasse de la Marne à Fagnières

Presse

- 05/04 | Réunion avec le journal l'Union pour l'ouverture du brochet à Châlons-en-Ch.
- 02/06 | Reportage avec France 3 sur la Noue du Radoye et sur la Marne

Actions juridiques

Tribunal de police de Châlons-en-Champagne

- 27/09 | Convocation tribunal suite constitution partie civile

Avocat

- 29/03 | Rendez-vous avec l'expert et l'avocate Maître FOSSIER NOURDIN pour la pollution EARL de la Ferme Marlais à Orbais l'abbaye

Administration et gestion financière

Bilan financier – contrôle des comptes

24/02 | Présentation du bilan financier et analyse par le Cabinet Comptable

28/02 | Vérification des comptes par la commission de contrôle

Harmonie mutuelle

20/05 | Point de situation adhésions avec la conseillère d'Harmonie mutuelle

Pôle emploi

15/07 | Échanges téléphoniques sur recherches candidature poste « animation »

10/08 | Échanges téléphoniques sur recherches candidature poste « animation »

16/09 | Échanges et mise à jour fiche du poste « animation »

10/11 | Échanges téléphoniques sur recherches candidature poste « animation »

20/12 | Échanges téléphoniques sur recherches candidature poste « animation »

Agence intérim « Triangle »

05/01 | Bilan sur embauche en intérim de M^{me} Angélique RAPICAULT

03/02 | Bilan sur embauche en intérim de M^{me} Angélique RAPICAULT

15/03 | Bilan sur embauche en intérim de M^{me} Angélique RAPICAULT

05/04 | Bilan sur embauche en intérim de M^{me} Angélique RAPICAULT

04/05 | Bilan sur embauche en intérim de M^{me} Angélique RAPICAULT

03/06 | Bilan sur embauche en intérim de M^{me} Angélique RAPICAULT

30/06 | Bilan sur embauche en intérim de M^{me} Angélique RAPICAULT

Entreprises contactées dans le cadre du suivi du DUERP

12/01 | SAPIAN vérification extincteurs portatifs

04/05 | ASTU-FROID vérification climatisation

11/10 | SOCOTEC vérification installations électriques

08/12 | ASTU-FROID vérification climatisation

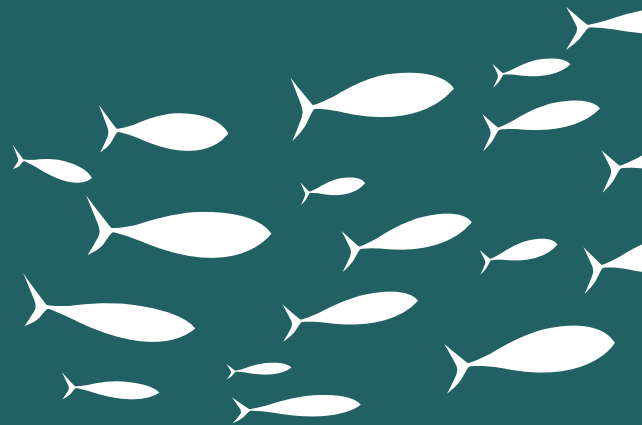
Convention

Réseau de transport d'électricité (RTE)

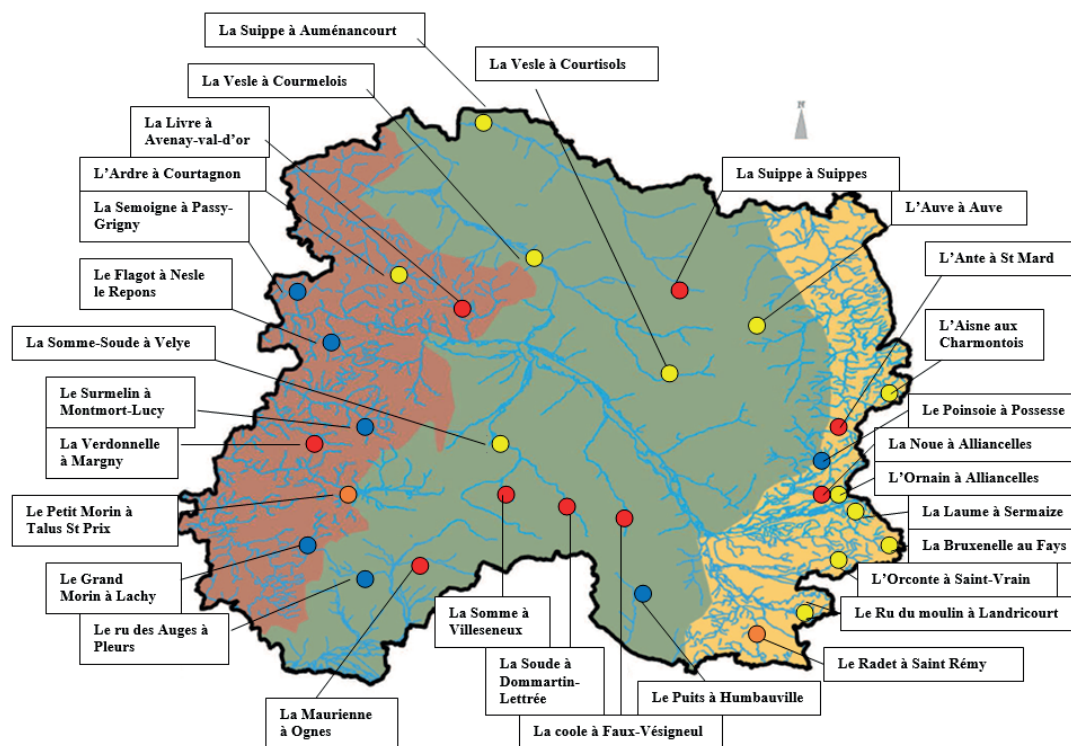
25/02 | Signature de la convention entre la Fédération de la Marne
et la protection du milieu aquatique-Enedis-RTE à Châlons-en-Ch.



SITUATION HYDROLOGIQUE

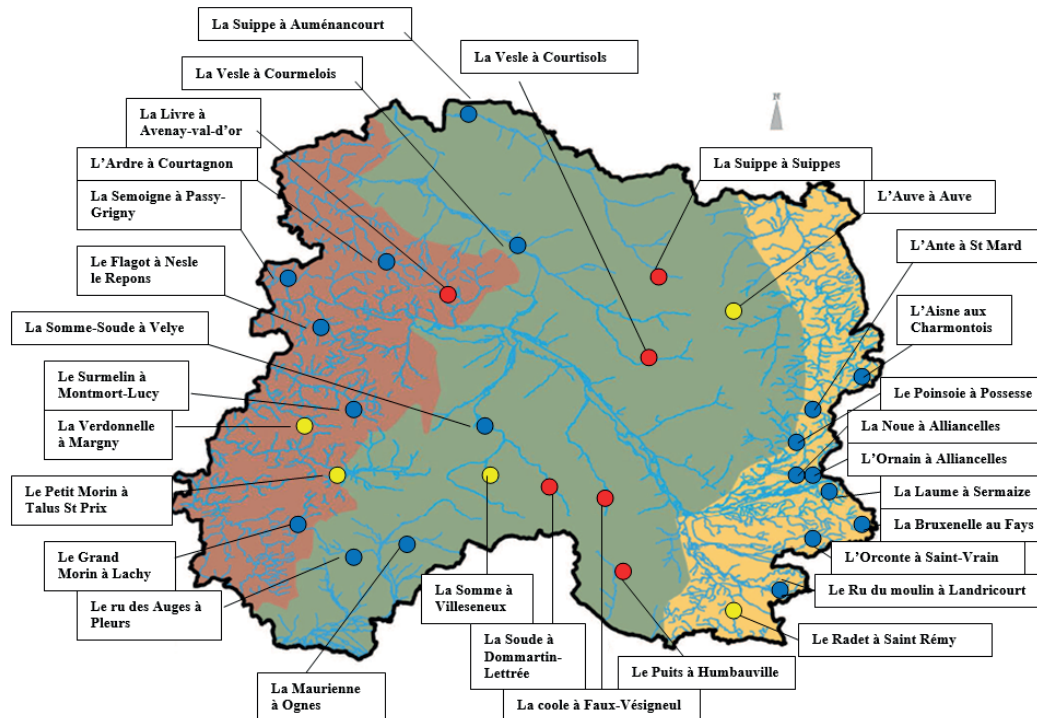


SIXIÈME CAMPAGNE ONDE 2022, LE 9 AOÛT 2022



Source réseau Onde OFB

QUATORZIÈME CAMPAGNE ONDE 2022, LE 23 DÉCEMBRE 2022



Source réseau Onde OFB

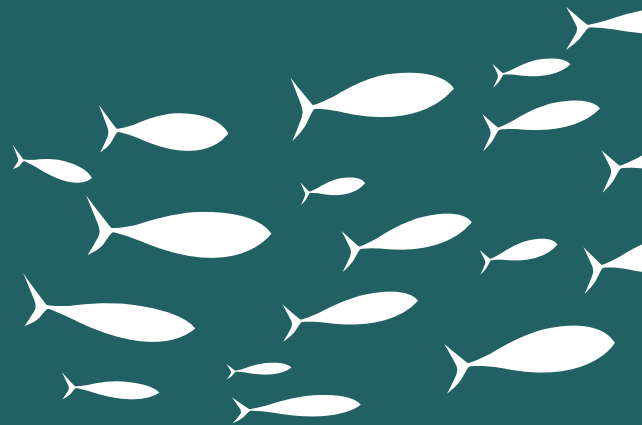
Légende

- Écoulement visible
- Écoulement visible faible
- Écoulement non visible
- Assec

Hydrocorrégions de niveau 2

- BP-Ile de France
- Champagne humide
- TC-auréole crétace

STATISTIQUES CARTES DE PÊCHE



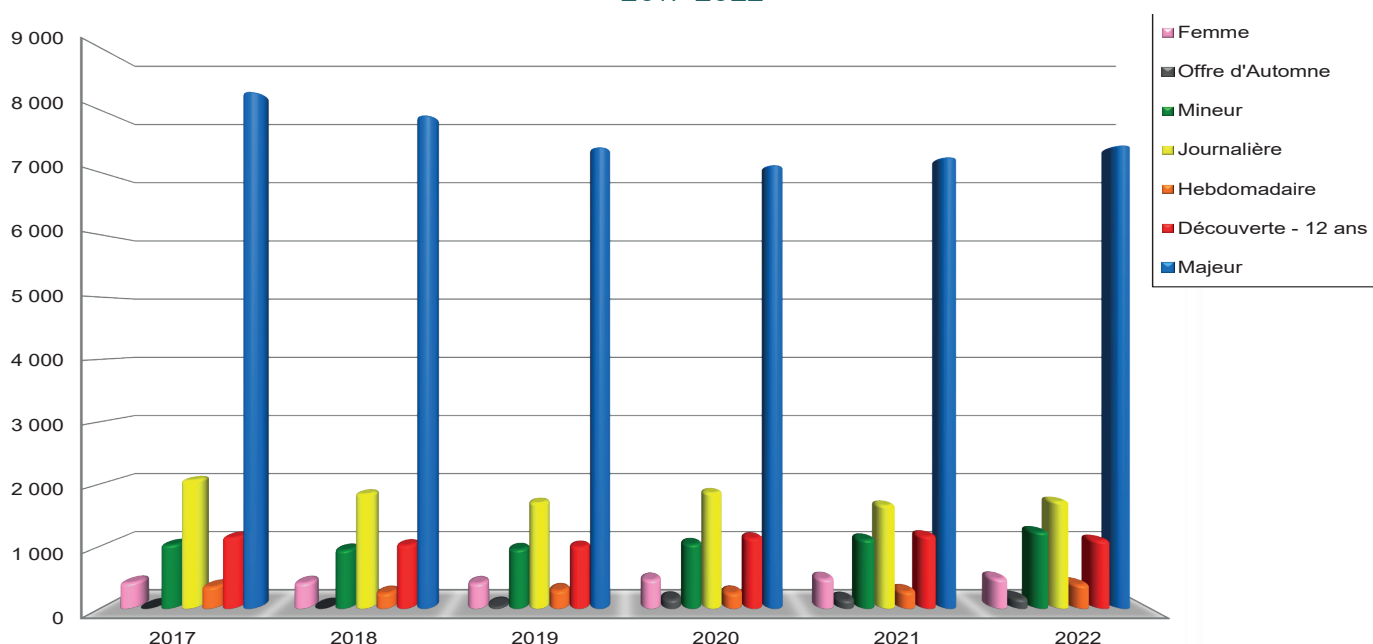
CARTES DE PÊCHE SAISON 2022

Produit	Saison 2021	Saison 2022	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	3854	3640	-214	-5.55%
Carte interfédérale Personne majeure URNE 2022	3403	3807	+404	+11.87%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	128	145	+17	+13.28%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	7385	7592	+207	+2.8%
Carte Découverte Femme	433	468	+35	+8.08%
Carte Découverte Femme (parrainage)	30		-30	---
Carte Personne mineure	1041	1224	+183	+17.58%
Carte Personne mineure (parrainage)	60		-60	---
Carte Découverte -12 ans	1030	1080	+50	+4.85%
Carte Découverte -12 ans (parrainage)	124		-124	---
Carte Hebdomadaire	259	369	+110	+42.47%
Carte Journalière	1641	1713	+72	+4.39%
Carte Journalière (parrainage)	9		-9	---
Total Cartes de Pêche	12012	12446	+434	+3.61%
Option Union Réciprocitaire du Nord-Est	42	33	-9	-21.43%
Total cartes de pêche + options	12054	12479	+425	+3.53%

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE PÊCHEURS DE 2017 À 2022



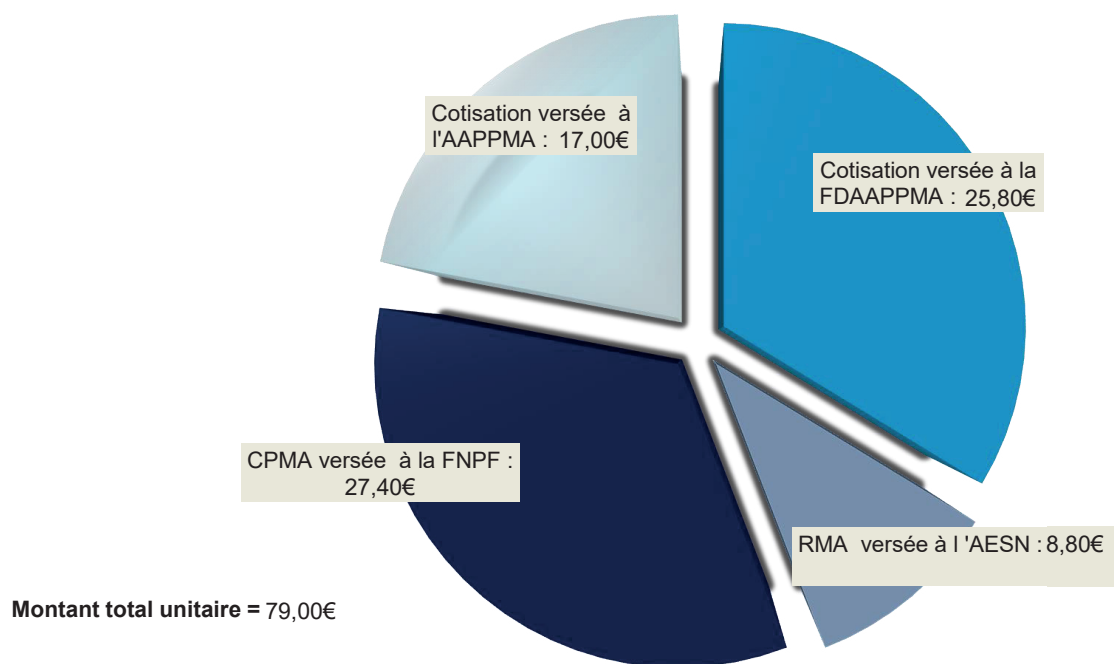
EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE CARTES 2017-2022



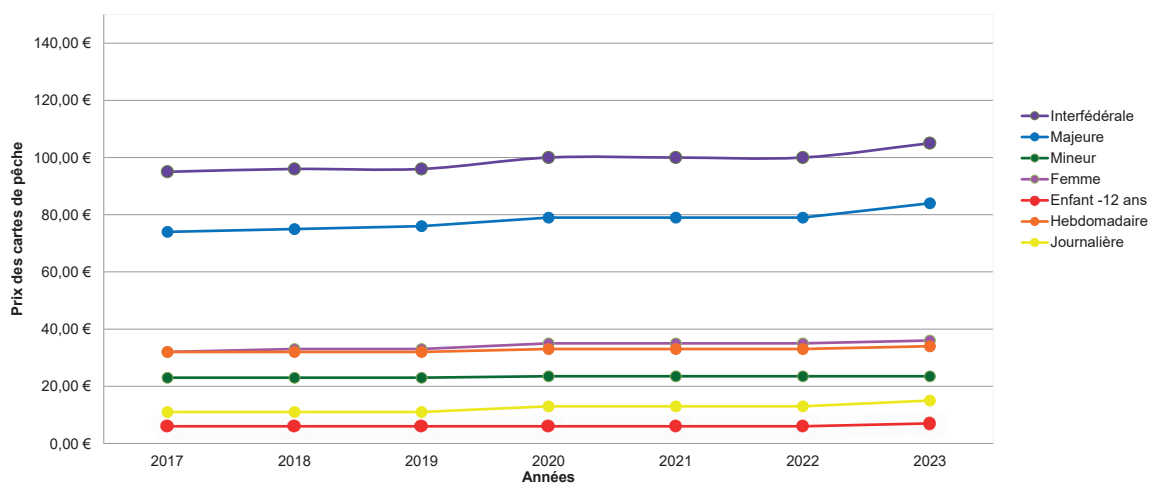
EFFECTIFS PAR AAPPMA 2022

Association	Carte intermédiaire Personne majeure URNE 2022	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2022	Carte Personne majeure 2022	Carte promotionnelle Découverte Femme 2022	Carte Personne mineure 2022	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2022	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2022	Carte Journalière 2022	Carte Femme 2022	Carte -12 ans 2022	Total
L ABLETTE CHAUSSEENNE	28 27.45%	1 00.98%	28 27.45%	6 05.88%	16 15.69%	9 08.82%	4 03.92%	10 09.80%	0 00.00%	0 00.00%	102
L ABLETTE DE MAGENTA	202 19.59%	18 01.75%	386 37.44%	36 03.49%	116 11.25%	94 09.12%	24 02.33%	155 15.03%	0 00.00%	0 00.00%	1031
L EPUISSETTE SAINT JUSTOISE	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0
LA BREDOUILLE DE POGNY	25 26.04%	1 01.04%	31 32.29%	2 02.08%	11 11.46%	17 17.1%	4 04.17%	5 05.21%	0 00.00%	0 00.00%	96
LA GAULE DE PARGNY SUR SAULX	120 42.25%	0 00.00%	62 21.83%	12 04.23%	40 14.08%	30 10.56%	0 00.00%	20 07.04%	0 00.00%	0 00.00%	284
LA MANNE DE SAINT QUEN DOMPROT	0 00.00%	0 00.00%	9 100.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	9
LA MANNE DE VOUZY	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0
LA NOQUETTE DE SEZANNE-ANGLURE	249 36.73%	4 00.59%	182 26.84%	24 03.54%	75 11.06%	56 08.26%	8 01.18%	80 11.80%	0 00.00%	0 00.00%	678
LA PERCHETTE DE PORT A BINSON	46 22.55%	2 00.98%	93 45.59%	2 00.98%	19 09.31%	14 06.86%	1 00.49%	27 13.24%	0 00.00%	0 00.00%	204
LA RAQUETTE CHALONNAISE	486 21.11%	31 01.35%	933 40.53%	95 04.13%	196 08.51%	194 08.43%	97 04.21%	270 11.73%	0 00.00%	0 00.00%	2302
LA RAQUETTE VITRYATE	215 18.96%	14 01.23%	411 36.24%	46 04.06%	181 15.96%	117 10.32%	37 03.26%	113 09.96%	0 00.00%	0 00.00%	1134
LA ROSSETTE DE SAINTE MENEHOULD	107 39.48%	0 00.00%	65 23.99%	18 06.64%	52 19.19%	21 07.75%	0 00.00%	8 02.95%	0 00.00%	0 00.00%	271
LA SALMONIDE DE VANAUULT LES DAMES	25 51.02%	0 00.00%	10 20.41%	0 00.00%	10 20.41%	4 08.16%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	49
LA SAUMONNEE DE BETHENIVILLE	100 45.66%	0 00.00%	41 18.72%	7 03.20%	22 10.05%	36 16.44%	4 01.83%	9 04.11%	0 00.00%	0 00.00%	219
LA SAUMONNEE DE PLEURS	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0
LA SEMOIGNE DE VERNEUIL	90 63.38%	0 00.00%	16 11.27%	6 04.23%	14 09.86%	9 06.34%	4 02.82%	3 02.11%	0 00.00%	0 00.00%	142
LA TRUITE DE COURTSOLS	0 00.00%	0 00.00%	33 64.71%	0 00.00%	3 05.88%	0 00.00%	0 00.00%	7 13.73%	1 01.96%	7 13.73%	51
LA TRUITE DU GRAND MORIN D'ESTERNAY	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0
LA TRUITE QUI SAUTE D'ECURY LE REPOS	0 00.00%	0 00.00%	31 59.62%	0 00.00%	1 01.92%	0 00.00%	0 00.00%	19 36.54%	1 01.92%	0 00.00%	52
LA VANDOISE DE DORMANS	125 40.98%	3 00.98%	62 20.33%	7 02.30%	26 08.52%	14 04.59%	14 04.59%	54 17.70%	0 00.00%	0 00.00%	305
LE BARBEAU DE VILLERS EN ARGONNE	55 40.74%	0 00.00%	33 24.44%	6 04.44%	16 11.85%	2 01.48%	0 00.00%	23 17.04%	0 00.00%	0 00.00%	135
LE CARPILLON DE VERRIERES	10 31.25%	0 00.00%	7 21.88%	1 03.13%	6 18.75%	6 18.75%	0 00.00%	2 06.25%	0 00.00%	0 00.00%	32
LE GARDON DE CRUGNY	55 40.74%	2 01.48%	20 14.81%	4 02.96%	15 11.11%	24 17.78%	4 02.96%	11 08.15%	0 00.00%	0 00.00%	135
LE GARDON DE LARZICOURT	102 27.87%	5 01.37%	97 26.50%	9 02.46%	22 06.01%	28 07.65%	38 10.38%	65 17.76%	0 00.00%	0 00.00%	366
LE HOTU DE SAINT REMY EN BOUZEMONT	47 19.67%	0 00.00%	51 21.34%	5 02.09%	20 08.37%	24 10.04%	29 12.13%	63 26.36%	0 00.00%	0 00.00%	239
LE SCION DE SERMAIZE LES BAINS	115 34.12%	3 00.89%	42 12.46%	11 03.26%	42 12.46%	38 11.28%	31 09.20%	55 16.32%	0 00.00%	0 00.00%	337
LE SYNDICAT DES PECHEURS DE REIMS ET DE LA REGION	1495 37.38%	61 01.53%	937 23.43%	157 03.93%	294 07.35%	316 07.90%	62 01.55%	677 16.93%	0 00.00%	0 00.00%	3999
LES PECHEURS DE LA CHEE MARNAISE HEILTZ LE MAURPT	41 42.71%	0 00.00%	18 18.75%	6 06.25%	9 09.38%	5 05.21%	1 01.04%	16 16.67%	0 00.00%	0 00.00%	96
PONTFAVERGER	49 46.23%	0 00.00%	23 21.70%	3 02.83%	10 09.43%	9 08.49%	4 03.77%	8 07.55%	0 00.00%	0 00.00%	106
REQUINS DU PETIT MORIN DE MONTMAIL	20 27.78%	0 00.00%	19 26.39%	3 04.17%	8 11.11%	6 08.33%	3 04.17%	13 18.06%	0 00.00%	0 00.00%	72
VESLE NOBLETTE	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0 00.00%	0
Total	3807 30.59%	145 01.17%	3640 29.25%	466 03.74%	1224 09.83%	1073 08.62%	369 02.96%	1713 13.76%	2 00.02%	7 00.06%	12446 100.00 %

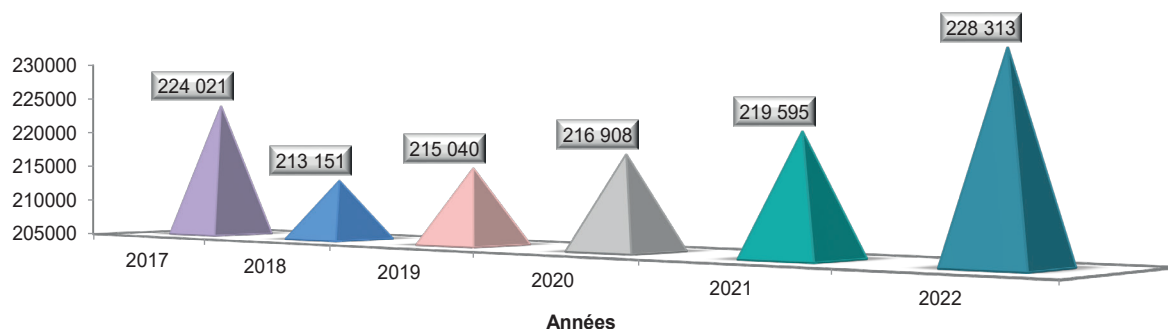
RÉPARTITION DU MONTANT DE LA CARTE DE PÊCHE «PERSONNE MAJEURE» ANNÉE 2022



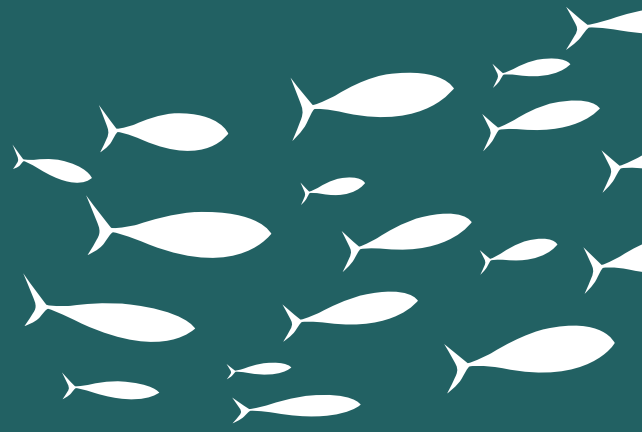
ÉVOLUTION DU PRIX DE LA CARTE DE PÊCHE 2017 - 2023



ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA VENTE DES CARTES DE PÊCHE 2017-2022



ANIMATION
ÉDUCATION
PROMOTION
COMMUNICATION



En raison d'une opportunité professionnelle le rapprochant de son département d'origine, M. Hugo MORIN a démissionné et a quitté précipitamment l'effectif fédéral le 1^{er} juillet 2022. Celui-ci était affecté comme agent de développement au pôle « animation-communication » depuis janvier 2021. En conséquence, plusieurs animations pêche n'ont pu être réalisées et certains projets pour l'année 2022 n'ont pu aboutir.

Malgré tout, en attendant de recruter un remplaçant, des séances d'animations pêche ainsi que d'Education à l'Environnement et Développement Durable programmées ont été assurées par le chargé de développement, Stéphane KOROBETSKI, titulaire du BPJEPS. Le président fédéral et quelques bénévoles sont venus également en soutien à celui-ci lors de certaines séances sur une période de trois mois pour répondre aux sollicitations.

ANIMATIONS

1.1 Atelier Pêche Nature fédéral itinérant

Le calendrier des ateliers « pêche nature » programmé en début d'année n'a pas été volontairement diffusé suite au départ de l'agent de développement.

1.2 Initiations Pêche

Durant l'année, neuf animations « initiation pêche » ont été réalisées en partenariat avec l'Office de Tourisme de Châlons en Champagne et l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté de Bourneville, cent-cinq enfants ont été initiés. Les journées d'animations pêche s'organisaient en deux temps : une présentation de pêche électrique le matin et une initiation à la pêche au coup l'après-midi.

Initiations pêches

DATES	LIEUX	TECHNIQUES	HORAIRES	STRUCTURE	PARTICIPANT
03/06	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	OTC	18 enfants
21/07	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	OTC	15 enfants
27/07	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	OTC	12 enfants
14/09	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	EREA	10 enfants
21/09	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	EREA	10 enfants
28/09	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	EREA	10 enfants
05/10	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	EREA	10 enfants
12/10	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	EREA	10 enfants
09/11	Anse du Jard Châlons	Pêche au coup	Demi-Journée	EREA	10 enfants



Rigole d'alimentation syphon Duruy, détermination des espèces



Anse du Jard à Châlons

1.3 Education Environnement et Développement Durable (EEDD)

Dans la continuité de la convention signée avec la Fédération de la Chasse, des séances d'animations (EEDD) ont été réalisées en étroite collaboration avec celle-ci. La majorité d'entre elles s'est déroulée au cœur du Domaine de Coolus, à la Maison de la Chasse et de la Nature. Ces deux sites se prêtent parfaitement à l'activité.

Par ailleurs, il a été abordé certains thèmes pour d'autres structures comme exemple :

- Présentation d'une pêche électrique et initiation à la détermination des poissons : présentation du matériel, but des opérations (inventaires, sauvetages), protocole d'inventaire, identification des espèces de poissons à l'aide de clés de détermination.

- Les facteurs de répartitions des espèces de poissons et les zonations piscicoles : présentation du schéma de la biotypologie de Vernaux et de Huet, explications des rôles et des seuils des vitesses de courant et d'écoulement, du taux d'oxygène dissout et de la température pour la distinction des zones piscicoles, différenciation des espèces repères et des espèces accompagnatrices pour chaque zone piscicole.

- Présentation des différentes espèces de poissons ciblées lors des animations pêche : alimentation, habitat, reproduction.

- Initiation à la détermination des macroinvertébrés : présentation et classification des macroinvertébrés et explications de l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé). Illustration au cours d'un atelier à l'aide de clés de détermination simplifiées.

- Cycle de l'eau : apparition de l'eau sur terre, l'eau sous ses différentes formes, son cycle et ses usages.

- Chaîne alimentaire et réseau trophique : rôle de la photosynthèse, les détritivores, notions « producteur/consommateur », les réseaux trophiques.

- Atteintes morphologiques aux milieux aquatiques et les modes de restauration : les obstacles à la continuité écologique et les solutions, la rectification, le recalibrage et les modes de restauration des cours d'eau, la raréfaction des annexes hydrauliques et leurs modes de restauration.

- La législation de la pêche : typologie des cartes de pêche, périodes d'ouverture, tailles réglementaires, modes de pêche.

Silure pêche animation pêche Anse du Jard



Canal Marne Châlons



Rigole d'alimentation du syphon Duruy à Châlons



DATES	THEME	LIEU	PUBLIC	STRUCTURE	HORAIRE
05/05	Biodiversité de la mare	Domaine de Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 48 élèves	FDC51	Journée
13/05	Biodiversité de la mare	Domaine de Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 46 élèves	FDC51	Journée
23/05	Biodiversité de la mare	MCN	CE1/CE2 CM1/CM2 43 élèves	FDC51	Journée
01/07	Biodiversité de la mare	Domaine de Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 43 élèves	FDC51	Journée
04/07	Biodiversité de la mare	Domaine de Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 41 élèves	FDC51	Journée
05/07	Biodiversité de la mare	Domaine de Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 53 élèves	FDC51	Journée
04/10	Biodiversité de la mare	Domaine de Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 48 élèves	FDC51	Journée
14/10	Biodiversité de la mare	Domaine de Coolus	CE1/CE2 CM1/CM2 25 élèves	FDC51	Journée
03/06	Présentation pêche électrique	Anse du Jard Châlons	CP/CE1/CE2 18 élèves	OTC	Demi journée
21/07	Présentation pêche électrique	Anse du Jard Châlons	CE1/CE2 15 élèves	OTC	Demi journée
27/07	Présentation pêche électrique	Anse du Jard Châlons	CE1/CE2 12 élèves	OTC	Demi journée
14/09	Présentation pêche électrique	Anse du Jard Châlons	Enseignement adapté jeunes 12-16 ans 10 élèves	EREA	Demi journée
21/09	Zonations pisci- coles	Anse du Jard Châlons	Enseignement adapté jeunes 12-16 ans 10 élèves	EREA	Demi journée
28/09	Initiation à la dé- termination des macroinvertébrés	Anse du Jard Châlons	Enseignement adapté jeunes 12-16 ans 10 élèves	EREA	Demi journée
05/10	Cycle de l'eau	Anse du Jard Châlons	Enseignement adapté jeunes 12-16 ans 10 élèves	EREA	Demi journée
12/10	Chaînes alimen- taires et réseaux tro- phiques	Anse du Jard Châlons	Enseignement adapté jeunes 12-16 ans 10 élèves	EREA	Demi journée
19/10	Atteintes aux mi- lieux aquatiques	Anse du Jard Châlons	Enseignement adapté jeunes 12-16 ans 10 élèves	EREA	Demi journée
09/11	Présentation pêche électrique	Anse du Jard Châlons	Enseignement adapté jeunes 12-16 ans 10 élèves	EREA	Demi journée

2. PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

2.1 Évènement « MOOV'O'DER »

L'Office de Tourisme du Lac du Der en collaboration avec l'UFAPPMA a organisé un évènement du printemps qui s'est déroulé du 20 au 22 mai 2022. Ce premier festival ouvert au public a rencontré un vif succès puisqu'il a atteint les 25000 visiteurs.

De nombreuses activités étaient proposées.

La Fédération de pêche de la Marne a été sollicitée pour se joindre à celui-ci. Un stand de la Fédération était donc présent sur le site : des animations « pêche » ont été proposées notamment l'activité pêche au flot-tube et le tapis de lancer. Cet évènement a été réalisable grâce à la participation de cinq membres du Conseil d'administration, de trois bénévoles et d'un salarié.



2.2 Journée Nationale de la Pêche (JNP)

Comme chaque année, la FNPF renouvelle l'évènement « journée nationale de la pêche ». Cette journée permet aux personnes qui ne pêchent pas, de découvrir la pêche gratuitement. La manifestation doit obligatoirement être encadrée par une AAPPMA en respectant la réglementation en vigueur.

Quelques AAPPMA ont organisé un évènement ce jour-là, elles sont au nombre de trois et ont pu bénéficier d'une dotation de lots de la Fédération.

2.3 Salon Chasse et Terroir en Fête

La Maison de la Chasse et de la Nature a organisé sa 4^{ème} édition de « Chasse et Terroirs en Fête » dans un cadre verdoyant à Fagnières. De nombreux partenaires étaient présents dont la Fédération de pêche de la Marne.

Malheureusement, cet évènement n'a accueilli qu'un nombre réduit de visiteurs en raison des chaleurs caniculaires du moment. Des incendies dans les champs autour du site ont conduit les organisateurs à suspendre l'évènement en cours. La Fédération avait un stand où diverses animations ont été proposées comme le tapis de lancer et la reconnaissance des différentes espèces de poisson dans les aquariums. Cinq membres du conseil d'administration sont venus sur le stand les deux jours pour prêter main forte au salarié déjà sur place. Un seul regret que les conditions météorologiques ne se prêtaient pas à l'évènement.



Tapis de lancer Fédération salon Chasse & Terroir en Fête à Fagnières



2.4 Foire exposition

La Fédération a participé deux jours et demi à la 76^{ème} édition de la Foire exposition qui s'est déroulée du 2 au 12 septembre 2022. Cette foire mêle gastronomie et agriculteurs réunissant près de 750 exposants. Elle a comptabilisé 250 000 visiteurs dont de nombreux jeunes cette année particulièrement.

Le stand de la Fédération a fait l'objet d'un nombre important de demandes de renseignements. Des activités comme le jeu interactif « la roue des connaissances », « l'anatomie des poissons », le simulateur de pêche, un photobox (700 photos réalisées) étaient proposées. Cette manifestation a rencontré un franc succès et encourage la Fédération à renouveler sa participation l'année prochaine.



2.5 Forum Climat 2022

L'association « Terre avenir », en partenariat avec la ville d'Epernay, a sollicité la Fédération de pêche pour participer au premier forum « Ambition Climat, focus sur l'eau ». Celui-ci a été ouvert à tous les publics, il a permis à chacun de comprendre la réalité du changement à l'œuvre mais aussi les démarches du territoire pour le limiter et gérer ses impacts. Le forum s'est inscrit dans le projet « Ambition Climat 2030 » de l'agglomération, il a réuni plus de 40 acteurs. Ce focus sur l'eau a été l'occasion d'explorer de façon large et transversale une question essentielle : celle de l'utilisation de l'eau dans un contexte de changement climatique. Découvrir le grand cycle de l'eau (tension sur la quantité et la qualité), mais aussi le petit cycle (eau potable et eaux usées, organisation des infrastructures, différents usages, et métiers de l'eau).

La Fédération de pêche était présente avec différents aquariums représentant la variété des espèces peuplant nos cours d'eau.

FORUM AMBITION CLIMAT FOCUS SUR L'EAU !

DU MERCREDI 12 AU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022



3. SUPPORT DE COMMUNICATION

La Fédération a réalisé quelques envois par le biais de « flashs infos » depuis son interface de gestion. Différents thèmes ont été abordés comme « le Partenariat Tourisme » et les informations sur les dates et lieux des assemblées générales de six AAPPMA. Le pôle administratif a communiqué ces différentes informations par courriels, lesquelles ont également été publiées sur Facebook par le chargé de développement.

Plusieurs articles sont parus dans la presse le journal « L'UNION » à l'occasion des périodes d'ouvertures de la pêche de la truite et du brochet.

La chaîne de télévision France 3 a réalisé un reportage sur les zones humides et de quiétudes dans le département de la Marne, plus précisément sur « la noue du Radoye ».

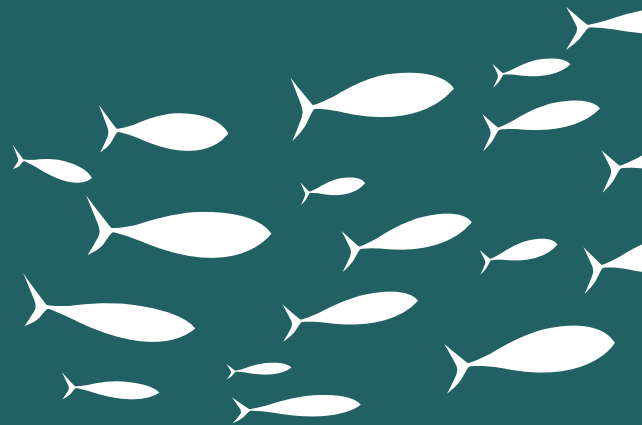
4. PREVISIONS 2023

Reprises des projets non réalisés en 2022 en raison du départ de l'agent de développement.

À savoir :

- Mise en place de la nouvelle charte APN dans les AAPPMA
- Augmentation générale des animations pêches et EEDD auprès des différents partenaires tels que l'Office de Tourisme, la Fédération de Chasse, les centres de loisirs, les écoles, etc.
- Fabrication de plaques autocollantes « mare » et « nageoire » pour les séances EEDD
- Valorisation de la zone humide de Chaudefontaine, démarchage auprès des écoles à proximité
- Mise en valeur du parcours Black-bass à l'étang fédéral
- Amélioration globale de la communication de la Fédération

GARDERIE ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES



1. BILANS 2022 DE LA GARDERIE FÉDÉRALE ET DES GARDES DES AAPPMA

1.1 Domaine de surveillance

En 2022, le domaine de surveillance reste inchangé par rapport à l'année 2021. Il est constitué d'un linéaire de 310 km de cours de 1ère catégorie piscicole et de 712 km de 2ème catégorie pour un total de 1022 km sur les 3855 km de linéaire de cours d'eau que compte le réseau hydrographique marnais.

1.2 Constitution de la garderie fédérale et des AAPPMA

Six gardes-pêche assermentés et commissionnés par le Président constituent la brigade fédérale et interviennent sur les parcours des AAPPMA et de la Fédération. La plupart étant également commissionnés au sein d'AAPPMA, ils sont principalement sollicités lors de sorties programmées par l'agent coordinateur telles que les périodes d'ouvertures de la pêche, les sorties de nuit et les sorties du week-end. Ils participent également aux nombreuses pêches électriques d'inventaire et de sauvetage réalisées par l'équipe fédérale.

GARDERIE FÉDÉRALE		AAPPMA
Agent coordinateur	GPP bénévoles	GPP bénévoles
Stéphane KOROBETSKI	Richard BAUDRY (plan d'eau fédéral) Thierry BERTIN Lionel HARMAND Olivier LACHENAL Laurent THÉVENART	18 Garde-Pêches Particuliers (GPP) contrôlent le territoire respectif de leur AAPPMA

Dix-huit gardes-pêche particuliers, eux aussi assermentés et commissionnés, sont répartis au sein des AAPPMA et interviennent donc uniquement sur le territoire correspondant à leurs commissionnements. Certains d'entre eux sont agréés sur plusieurs AAPPMA. L'agent coordinateur de la Fédération reste disponible pour programmer des sorties communes et aider dans la rédaction de procès-verbaux ou pour répondre à toute question relative à la loi pêche.

1.3 Bilan d'activité de la brigade fédérale

La brigade fédérale a réalisé 134 sorties, effectué 537 contrôles et dressé 2 procès-verbaux pour 2 infractions relevées.

1.4 Bilan d'activité de la brigade des GPP AAPPMA

Les GPP des AAPPMA ont réalisé 1289 sorties et ont effectué 3722 contrôles. Dix-huit procès-verbaux ont été établis pour 19 infractions relevées.

1.5 Répartition des procès-verbaux

INFRACTIONS CONSTATÉES	BRIGADE FÉDÉRALE	GARDERIE AAPPMA	AAPPMA GESTIONNAIRE
Pêche sans carte	1	12	Châlons en Champagne (11) Pogny (1) Pargny sur Saulx (1)
Pêche dans une réserve de pêche	0	3	Châlons en Champagne (3)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture du brochet	1	1	Châlons en Champagne (2)
Pêche par moyen prohibé	0	3	Châlons en Champagne (3)

2. FORMATION DES GARDE-PÊCHES PARTICULIERS

Préalablement à la formation, le Président d'AAPPMA voulant commissionner un GPP doit s'assurer que le candidat est majeur, qu'il ne fait pas partie du Conseil d'Administration de l'AAPPMA concernée et qu'il dispose d'un casier judiciaire vierge (bulletin n°2). Certaines fonctions sont également incompatibles avec l'activité de GPP. Il s'agit notamment des officiers de police judiciaire y compris les maires et leurs adjoints, des agents de police judiciaire, des policiers municipaux et des gardes champêtres. Il en est de même pour les agents de l'OFB, ONF et la DDT. La formation est intégralement prise en charge par la FDAAPPMA et l'inscription des candidats est faite par écrit (mail ou courrier) par le Président de l'AAPPMA concernée. Celle-ci doit contenir les informations personnelles du candidat.

La formation est constituée de deux modules :

- Le Module n° 1 aborde les notions juridiques de base ainsi que les droits et devoirs du GPP
- Le Module n° 3 traite des notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux na-

turels aquatiques et à leurs ressources piscicoles, de la réglementation pêche et des généralités sur la rédaction des procès-verbaux.

En 2022, les deux modules se sont déroulés au siège social de la FDAAPPMA 51. Le Module 1 a été dispensé par Eric TAVOSO (directeur de l'ARGE) et par Stéphane KOROBETSKI. Le Module 3 a quant à lui été intégralement assuré par ce dernier.

Six candidats ont suivi l'intégralité de la formation pour les AAPPMA d'Heiltz-le-Maurupt, Larzicourt, Pargny-sur-Saulx, Pontfaverger et Villers-en-Argonne.

3. SIGNALEMENTS DES ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

La Fédération a effectué une quinzaine de signalements aux organismes chargés de la police de l'eau (OFB, DDT, etc.), trois d'entre eux ont fait l'objet d'un procès-verbal et d'un dépôt de plainte, il s'agit :

- ▶ le 30/06/22 : signalement d'une pollution avec mortalité de poisson dans rivière la rivière « la Vesle » à Courtisols
- ▶ le 16/10/22 : signalement d'une pollution dans le canal de Champagne à Bourgogne à Vitry le François
- ▶ les 18/10/22 et 29/11/22 : signalements d'une pollution avec mortalité dans le ruisseau de La Noue.

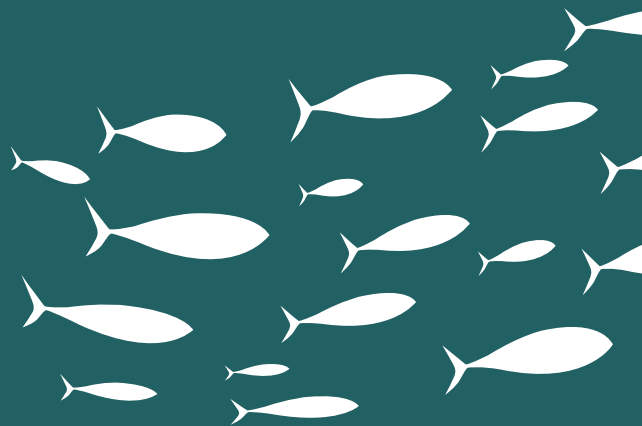
Les autres signalements ont été effectués pour des rejets diffus dont l'origine n'a pas pu être identifiée ou par absence de rejet lors de la constatation des faits. Par conséquent, certains ont été classés sans suite et d'autres sont toujours en cours d'investigation.

4. PROJETS 2023

- ▶ Fomation de deux nouveaux GPP pour l'AAPPMA « l'Ablette » à Magenta et de trois autres pour l'AAPPMA « Vesle/Noblette » à Bouy, en cours de création.
- ▶ Équipement en tenues des six nouveaux GPP en cours d'assermentation lors de la session de commande du mois de janvier 2023.
- ▶ Renouvellement des tenues pour les GPP équipés en 2017 et 2018 lors de la session de commande du mois de septembre 2023.



**AFFAIRES
JURIDIQUES
ET ATTEINTES
AUX MILIEUX
AQUATIQUES**



1. AFFAIRES JURIDIQUES

1.1 Nombre de procès-verbaux reçus : 18

- Trois courriers (demande de dommages et intérêts) ont été retournés pour « adresse inconnue ». Sans informations complémentaires de l'OMP, les dossiers ont été classés.
- Le montant des dommages et intérêts perçus pour l'ensemble des procès-verbaux s'élève à 2280 €.

Constitution de partie civile

La Fédération a fait connaître sa décision de constitution de partie civile auprès du Ministère public de Châlons-en-Champagne dans cinq procès-verbaux.

Le Président n'a été convoqué à l'audience que d'un seul. Le contrevenant a été condamné à verser des dommages et intérêts à la Fédération. Les autres procès-verbaux sont dans l'attente d'une réponse.

2. ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

2.1 Procès-verbaux pollution

La Fédération a été destinataire de quatre procès-verbaux concernant les faits suivants :

► Pollution dans le ruisseau « la Fontaine la Belle », commune de Moiremont

Le 21/10/2021 et 02/12/2021, des rejets de matières organiques par un exploitant agricole ont été constatés dans le ruisseau « la Fontaine la Belle ». Notre avocate a été consultée pour étudier le procès-verbal afin de savoir si la Fédération était en mesure de porter plainte. Il en ressort que l'enjeu du litige peut s'avérer faible et ne pas justifier l'engagement de frais de procédure. De ce fait, aucune suite n'a été donnée à ce procès-verbal.

► Pollution dans la rivière « Vesle », commune de Courtisols

Le 30/06/2022, le déversement d'un bidon de produit phytosanitaire hautement toxique dans la rivière « la Vesle » à Courtisols a été constaté. C'est une pollution très grave puisqu'elle a nécessité une interdiction à l'accès à la rivière et à la consommation de l'eau qui en provenait. Un arrêté préfectoral interdisant la pêche et la consommation du poisson a été pris le 6 juillet 2022. Le Président de la Fédération a porté plainte le lundi 17 octobre 2022. Le dossier est cours de procédure.

► Pollution dans le canal de Champagne à Bourgogne, commune de Vitry-le-François

Le 16/10/2022, il a été constaté la présence d'hydrocarbures à la surface de l'eau à Vitry-le-François dans le port du canal de Champagne à Bourgogne provenant du chavirement d'un bateau. Celle-ci a impacté un linéaire de 250 mètres de part et d'autre du lieu-dit « le Port ». Un dépôt de plainte a été réalisé le 17/10/2022 par le Président fédéral. Le dossier est en cours de procédure.

► Pollution dans le rû « de la Noue », commune de la Noue

Le 19/10/2022 et 29/11/2022, des rejets provenant d'une ferme sur la commune de la Noue dans le rû « de la Noue » et le rû « de la Louva » ont été constatés. La présence de boues rouges a entraîné une mortalité de poisson en raison de la pollution organique qui a fait baisser le taux d'oxygène sur plusieurs centaines de mètres. Un dépôt de plainte est envisagé, le dossier est en cours de traitement.

2.2 Suivi procès-verbal en cours – pollution du Surmelin, commune de la Ville-sous-Orbais (2018)

Rappel des faits

Le 22 octobre 2018, une pollution du cours d'eau le Surmelin s'étendait sur environ 26 kilomètres sur les départements de la Marne et de l'Aisne à partir de la commune d'Orbais l'Abbaye.

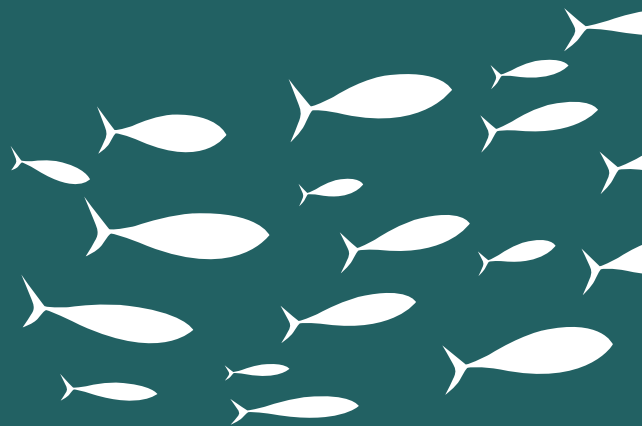
La pollution et la mortalité piscicole seraient intervenues de façon concomitante avec l'effondrement d'une dalle en béton d'une grange de l'EARL DE LA FERME MARLAIS survenu le 21 octobre 2018, sur laquelle était stockée de l'azote liquide dans une poche de stockage d'engrais.

Le 5 avril 2019, un procès-verbal était dressé par l'AFB (désormais OFB) à l'encontre de cette exploitation, mettant cette dernière en cause dans la survenance de la pollution.

Après plusieurs échanges de courrier, discussions et concessions réciproques, et en vue de mettre fin et sans réserve au différend qui les oppose, les parties ont convenu le 15 novembre 2022 d'un protocole d'accord transactionnel irrévocable et définitif.

L'EARL de la Ferme Marlais consent à l'indemnisation par son assureur et les Fédérations consentent à accepter pour solde de tout compte les indemnités pour préjudice moral, matériel, écologique et frais d'expertise judiciaire.

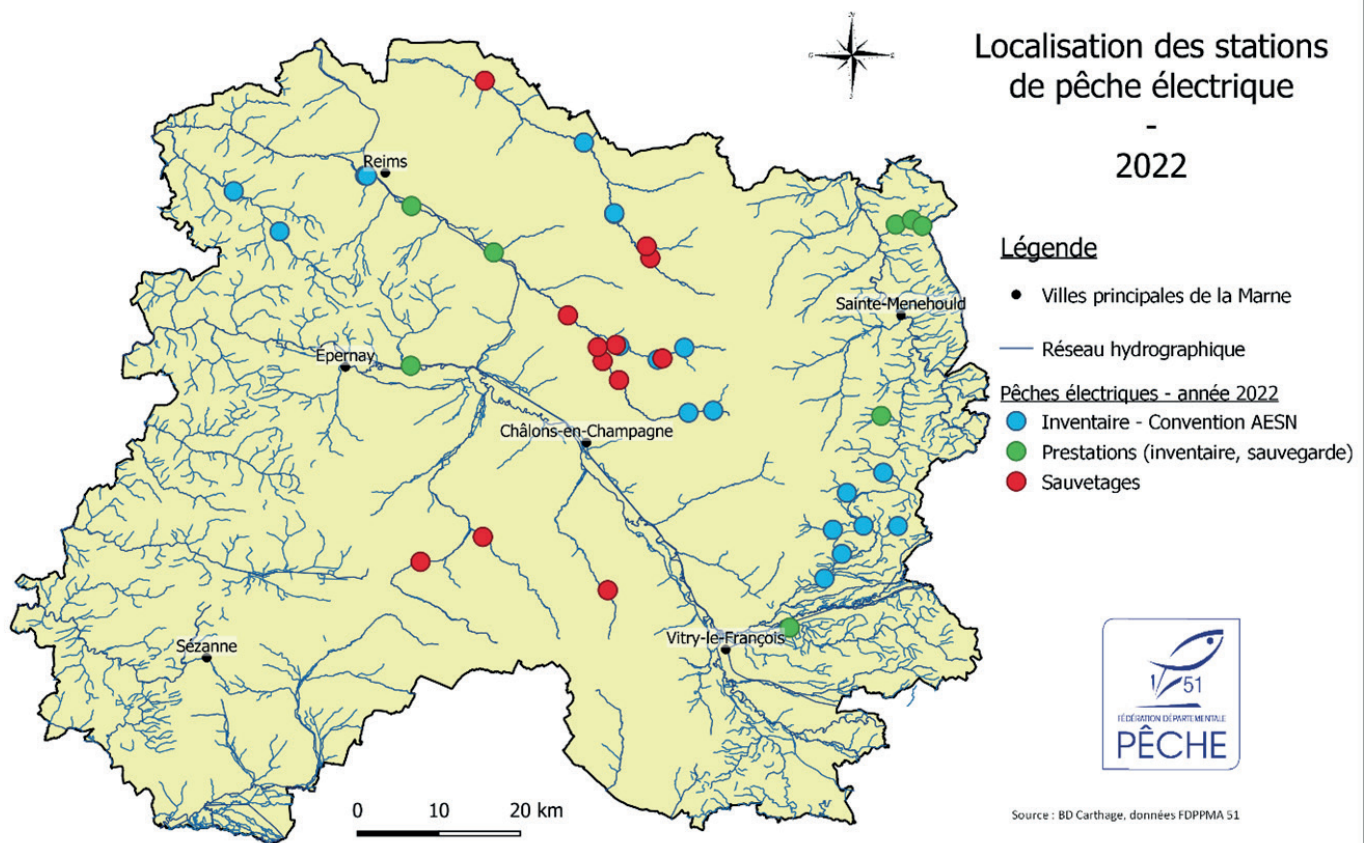
TECHNIQUES ET MILIEUX AQUATIQUES



ACTIONS 2022

1. SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

1.1 Suivis des peuplements piscicoles



Pêches électrique réalisées en 2022 hors prestations

En 2022, 19 pêches d'inventaires ont été réalisées dans le cadre de la convention d'aide. L'ensemble de ces pêches fait l'objet d'un compte rendu annuel adressé aux différents partenaires.

Les étiages très sévères et les assecs nous ont conduit à annuler certaines pêches notamment sur l'Aisne, la Saulx et l'Ornain pour nous concentrer sur de nombreux sauvetages dans les rivières de la craie champenoise.

Une panne est survenue sur notre matériel de pêche fixe « Héron » durant cet été. En raison de cette panne, une pêche d'inventaire prévue sur la Suippe à Pontfaverger a dû être annulée (station non pêchable avec le matériel portatif).

Ces opérations ont été reportées en 2023, sous réserve de conditions hydrologiques et météorologiques adéquates.

Le contrôle de sécurité annuel obligatoire de l'ensemble du matériel de pêche électrique a été réalisé par VERITAS (organisme de contrôle) le 20 mai 2022 au siège de la Fédération.

COURS D'EAU	COMMUNE	DATE DE L'OPÉRATION	OBJECTIF
Inventaires piscicoles			
La Vesle	Reims (2 stations)	17/05/2022	Inventaires avant travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
	Courtisols	19/05/2022	Suivi des travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
	Somme-Vesle		
La Noblette	Cuperly	16/06/2022	Suivi des peuplements piscicoles sur les lots des AAPMA
	La Chappe (Camp d'Attila)		
	Bussy le-Château		
La Suippe	Aubérive (2 stations)	13/07/2022	Inventaires avant travaux de restauration hydromorphologique (SIABAVES)
	Bétheniville		
L'Ardre	Savigny-sur Ardre	13/07/2022	Suivi des peuplements piscicoles en partenariat avec le SIABAVES
	Bligny		
La Vière	Val-de-Vière	22/06/2022	Acquisition de connaissances dans le cadre d'une étude globale sur le potentiel du bassin versant
	Saint-Mard sur-le-Mont	23/06/2022	
	Vernancourt		

En 2022, la FDAAPPMA a réalisé plusieurs pêches d'inventaire ou de sauvegarde sur prestations, présentées dans le tableau ci-dessous.

Pêches électriques de prestations réalisées en 2022

DEMANDEUR	COURS D'EAU	TYPE DE PÊCHE
SMAVAS	Biesme Rû de la Fontaine aux Charmes Rû de la Fontaine au Mortier	Inventaire - Diagnostic avant travaux
CENCA	Vesle (Val-de-Vesle et Cormontreuil)	Inventaire (Zone Natura 2000)
VNF	Canal latéral de la Marne (Mareuil-sur-Ay) Bruxenelle (Brusson) Canal de la Marne au Rhin Ouest (bief 68)	Sauvegarde Travaux
BE Jacquell et Chatillon	Ruisseau de Bord (Epense)	Sondage Lamproie de planer

Pêches électriques réalisées en 2022 hors prestations (suite)

COURS D'EAU	COMMUNE	DATE DE L'OPÉRATION	OBJECTIF
Inventaires piscicoles			
Le Pinsoie	Possesse	23/06/2022	Acquisition de connaissances dans le cadre d'une étude globale sur le potentiel du bassin versant
Le Vanichon	Vanault-les-Dames (2 stations)	22/06/2022	Suivis des peuplements piscicoles sur les lots des AAPPMA
Le Jardon	Charmont	23/06/2022	Acquisition de connaissances dans le cadre d'une étude globale sur le potentiel du bassin versant
Sauvetages			
Noblette	La Cheppe	16/09/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 900 m
La Soude	Soudron	30/08/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 2,5 km
La Somme	Clamanges	30/08/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 500 m
La Vesle	Livry-Lou-vercy	19/08/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 3 km
	Bouy		
La Noblette	Cuperly	17/08/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 350m
	Vadenay		
Ruisseau des Fontaines	Isles-sur-Suippe	03/08/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 1 km
La Coole	Faux-Vésigneul	01/08/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 2,2 km
La Suippe	Jonchery sur-Suippe	26/07/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 600 m
L'Ain	Saint Hilaire le-Grand	18/07/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 2 km
La Vesle	Saint Etienne au-Temple	17/06/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 1,8 km
	Dampierre au-Temple	15/06/2022	Poches d'eau réparties sur un linéaire de 3 km
	Saint Hilaire le-Grand		



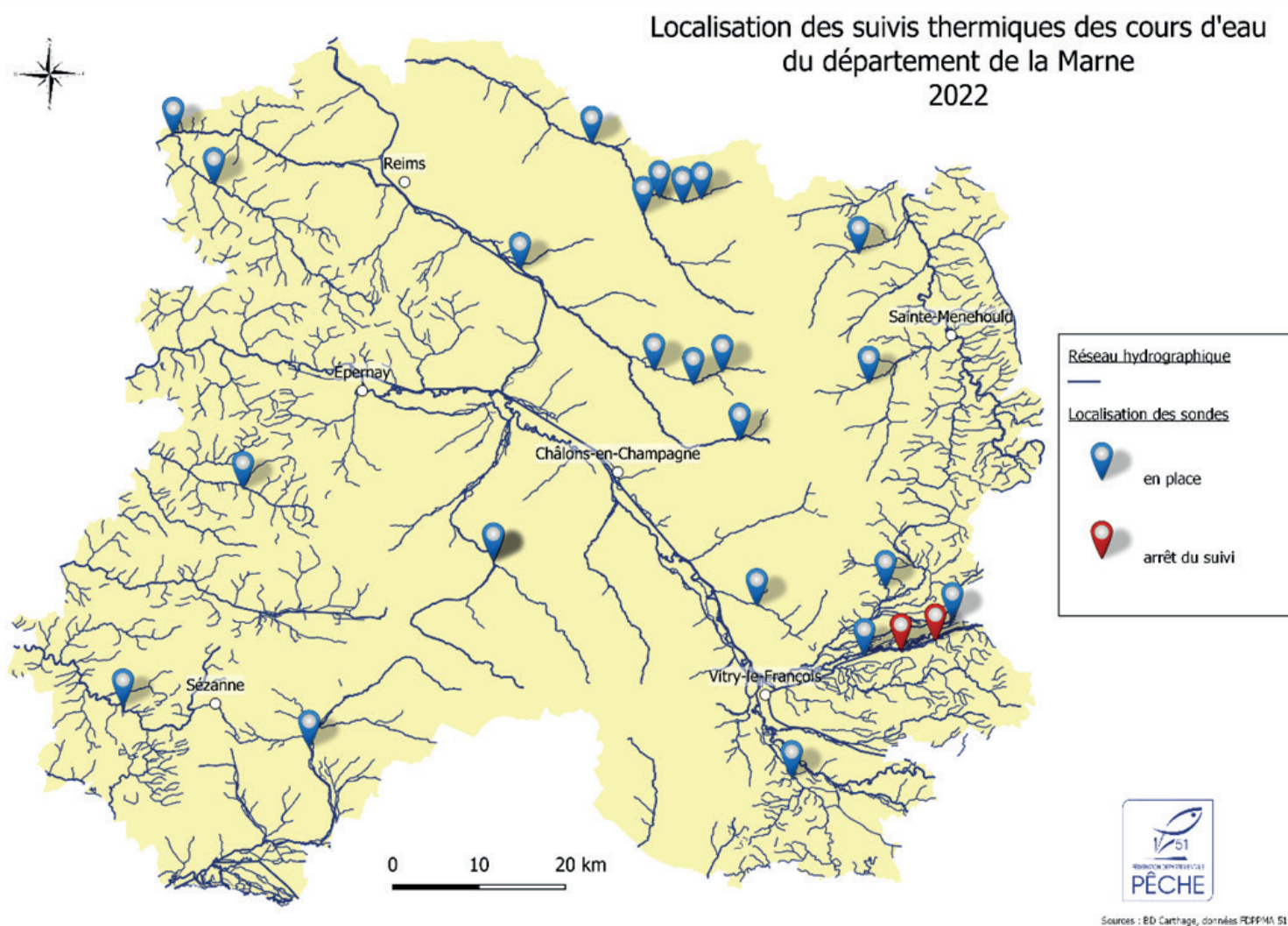
1.2 Suivis thermiques

Les suivis thermiques entrepris depuis plusieurs années sur la Noblette, la Suippe et le Vanichon se sont poursuivis en 2022 avec un relevé régulier des données.

En raison d'un assec sévère sur une grande partie de la Noblette, deux sondes ont été retirées temporairement puis remises en place dès que les niveaux d'eau sont remontés et ont été jugés suffisants (en novembre 2022).

Une sonde a été remise en place sur l'Ornain, la Saulx et la Suippe qui n'étaient plus suivis en raison de la perte des précédentes sondes.

En 2022, la FDAAPPMA 51 a décidé d'étendre son réseau de suivi thermique notamment dans le cadre de la réactualisation du document PDPG afin de recueillir des données parfois primaires sur certaines rivières. Chaque sonde possède sa fiche d'identification et de suivi, servant également d'indication de localisation. Le réseau de suivis thermiques réguliers de la Fédération comptait vingt-trois stations fin décembre 2022. Les données recueillies chaque année sont analysées et font l'objet d'un compte rendu annuel. Ce rapport sera transmis aux différents partenaires techniques au début de l'année 2023.



1.3 Plans de Gestion Piscicole (PGP)

En 2022, une étude globale a été menée sur le bassin versant de la Vière dont l'affluent le Vanichon, en gestion par l'AAPPMA de Vanault-les-Dames (IAM, prélèvements de macro invertébrés dont IBG-DCE et I2M2, pêches électriques, chimie). L'objectif étant à terme de proposer des actions et suivis afin d'améliorer les fonctionnalités naturelles de la rivière et la gestion des peuplements piscicoles.

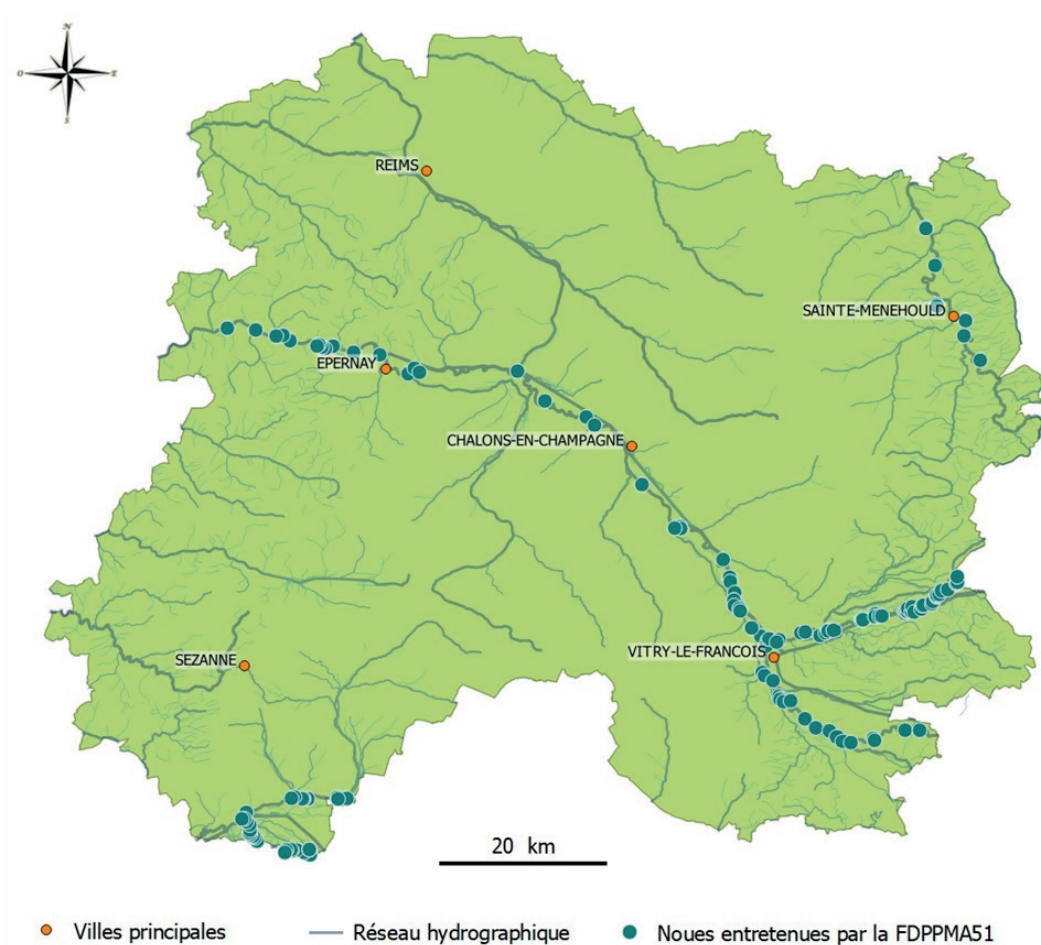
Le plan de gestion de la Noblette effectif depuis 2021 se poursuit en 2022 avec des nouveaux inventaires piscicoles ainsi qu'un suivi régulier des données thermiques via les sondes en place. Des actions de restauration sont menées par la Communauté de Communes de la Région de Suippe. la Fédération apporte un appui technique à cette dernière.

2. ÉTUDES SUR LES MILIEUX

2.1 Étude de la fonctionnalité des annexes hydrauliques des grands cours d'eau de la Marne

L'objectif de cette étude, sur la base des inventaires existants, est d'analyser la fonctionnalité des annexes hydrauliques des grands cours d'eau de la Marne.

La Fédération s'intéresse à une rivière telle que la Saulx ou l'Aisne pour entamer ce travail et souhaite recruter un stagiaire sur cette thématique. Des réflexions sur ce choix sont en cours avec les différents partenaires et acteurs de l'eau du territoire.



Source : BD Carthage, FDPPMA 51, C.A.T.E.R. 51

2.2 Étude de restauration d'une annexe hydraulique de la Vesle sur la commune de Fismes

Dans le cadre du programme du Contrat Territorial Eau et Climat du SIABAVES dont la Fédération est co-signataire, deux annexes hydrauliques sont prévues à restaurer en partenariat SIABAVES/FDAAPPMA sur les années 2023-2024.

En 2022, des prospections de sites pré-identifiés dans le Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de la Vesle ont eu lieu. Deux sites ont été jugés intéressants aux vues de leur potentiel en tant que frayères mais également en tant que zones humides.

Un projet de restauration monté par le SIABAVES sur la commune de Fismes a été présenté fin 2022 ainsi que le budget estimatif associé. La Fédération participe déjà techniquement au projet et s'engagerait financièrement le cas échéant.



Photos du secteur où l'annexe sera restaurée (source : SIABAVES)

2.3 Étude scalimétrique sur la Suippe

La croissance de certaines espèces piscicoles telles que la truite fario dépendent de facteurs comme la température, la nature du substrat ou encore l'altitude.

Le département de la Marne possède des cours d'eau avec des conditions favorisant une forte croissance des truites. C'est notamment ce qu'a montré une étude portée par la FDAAPPMA 51 en 2014 sur les rivières Saulx et Ornain. En effet, elle a révélé une taille de première reproduction des truites fario de 34cm, une taille à partir de laquelle on estime que le poisson a pu se reproduire au moins une fois.

Suite à ce résultat, la Taille Légale de Capture, fixée à 25cm sur la totalité du département, a été portée à 30cm, taille maximum possible d'après le code de l'environnement pour ces deux rivières-là afin de protéger l'espèce et lui donner le plus de chances possible de se reproduire et ainsi favoriser le renouvellement naturel des populations.

L'année 2022 a été jalonnée de plusieurs étapes :

- Sélection d'un bassin versant à étudier (recherches bibliographiques, analyse des pêches d'inventaire, des classes de tailles, observations de pêcheurs...).
- Étude de faisabilité et phase préparatoire aux prélèvements (sélection de sites de prélèvement en fonction de la représentativité du lieu, de l'accès, des densités de truites et des repeuplements connus).
- Sélection de trois sites de prélèvement sur la rivière principale, auquel s'ajoute un site supplémentaire sur un affluent (Py) sous réserve de conditions hydrologiques favorables.
- Réalisation de pêches électriques sur un site pour collecter des échantillons d'écailles. Les écailles seront analysées à la loupe binoculaire et un rapport sera rédigé afin de déterminer la taille de première reproduction des truites et adapter ou non la Taille Légale de Capture (TLC).



Pêche électrique pour capturer les truites



Prélèvement des écailles



Montage des écailles sur une lame de microscope



Matériel utilisé pour la lecture des écailles

2.4 Étude de restauration et d'aménagement de la rivière Blaise (site des Grévières)

Débuté en 2018 le projet du site des Grévières vise à mettre en valeur la rivière et la richesse écologique du site par un projet de restauration hydromorphologique et d'aménagement afin de répondre à des critères de labellisation de parcours « pêche famille ».

La FDAAPPMA s'est associée au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) qui est le maître d'ouvrage, à Châlons agglo et au service technique du Département afin de définir précisément les travaux. D'autres partenaires tels que la région Grand Est, la préfecture de la Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie nous accompagnent dans ce projet.

Un sentier pédagogique avec la mise en place de panneaux est en cours d'élaboration en collaboration avec la ville de Châlons et permettra aux habitants et visiteurs de découvrir le site et sa richesse écologique de manière ludique.

Des travaux de remplacement de l'ancien ouvrage de franchissement mal dimensionné, qui entraînait un remous à son amont, ont eu lieu en 2022 pour permettre à la rivière de retrouver une continuité écologique fonctionnelle.



Ancien ouvrage de franchissement de la Blaise (à gauche) et nouvelle passerelle sur le site des Grévières (à droite).

2.5 Diagnose hydroécologique du bassin versant de la Vière

Ce diagnostic hydroécologique de la Vière et de ses affluents s'inscrit dans l'accord-cadre entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Fédération de pêche de la Marne. Il a été réalisé par M^{me} Océane GUYOT, à l'époque stagiaire en Master 2 au sein de la FDAAPPMA.

Il s'agissait de s'intéresser aux potentiels de la Vière et de ses affluents en tant que zone refuge et de reproduction pour la truite en réalisant un état des lieux de ce cours d'eau.

L'intérêt futur est un reclassement de ses affluents, de 2^{ème} en 1^{ère} catégorie piscicole.

Pour cela, les qualités morphologique, biologique, physico-chimique sont étudiées sur la Vière et ses affluents.

Les résultats des différents compartiments étudiés mettent en évidence un dysfonctionnement de ces cours d'eau. Il s'avère que la qualité physico-chimique et la capacité habitationnelle des affluents sont visiblement dégradées par des pressions anthropiques observées sur le bassin versant (étangs, agriculture, STEP). Ces dégradations impactent le compartiment biologique, déjà recensées depuis quelques années. Le potentiel de ce cours d'eau et de ses affluents en tant que zone de refuge et de reproduction est faible. Cependant, il en existe notamment sur le Pinsoie qui posséderait des conditions favorables. Des suggestions de gestion et de restauration sont proposées afin d'améliorer ce dernier vis-à-vis de *Salmo trutta fario*.

Le rapport est disponible à la lecture sur le site de la FDAAPPMA. Un travail de synthèse de l'étude sous forme de brochure a débuté fin 2022 pour diffusion et vulgarisation.

3. RESTAURATION/ RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1 Zone humide de Chaudefontaine

La FDAAPPMA a acquis en 2016 une parcelle de zone humide d'un hectare et demi en rive gauche de l'Aisne au niveau de la commune de Chaudefontaine. En 2017, des travaux de restauration ont été menés par la Fédération dans l'objectif de restaurer une zone favorable à la reproduction du brochet et à la biodiversité des milieux humides.

Le site est ouvert au grand public depuis 2020 et comprend un sentier pédagogique de sensibilisation aux milieux aquatiques. Dans ce cadre, un chemin est régulièrement entretenu.

Une fauche de l'intégralité de la zone humide est réalisée une fois par an pour limiter la repousse des saules arbustifs et d'ainsi éviter la fermeture du site. L'entretien de 2022 a été réalisé par l'entreprise Argonne Production.



3.2 Suivi des travaux de restauration d'annexes hydrauliques sur l'Aisne

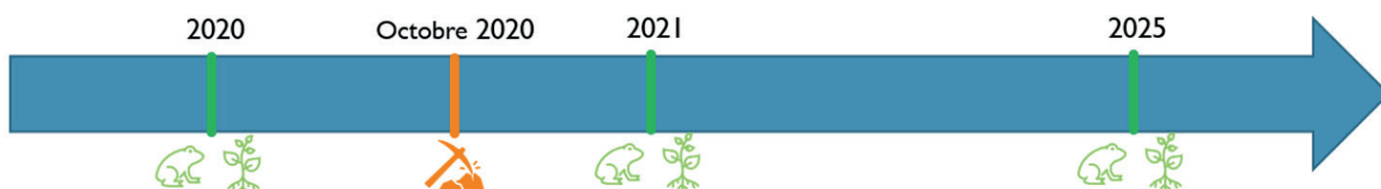
Débuté en 2019, le programme de restauration de plusieurs annexes hydrauliques de l'Aisne en partenariat avec le SMAVAS s'est poursuivi en 2020 avec la réalisation de travaux sur cinq sites. Aucune avancée n'est à noter pour cette année 2022.

Au total, les travaux réalisés sur les cinq sites ont permis de restaurer environ 4500 m² de frayères à brochet et environ 500 m² de mares.

Ces annexes sont toutes des anciens méandres de l'Aisne recoupés lors de travaux de rectification de ce cours d'eau (dans le cadre de la création de la voie de chemin de fer, de l'aménagement de plans d'eau, etc.).

Sur la majorité des sites, d'importants travaux de déboisement ont été réalisés afin d'apporter un ensoleillement suffisant pour le développement de la végétation aquatique (supports de ponte pour le brochet) et favoriser le réchauffement de l'eau pour permettre un développement optimal des œufs et des jeunes brochetons.

Dans le cadre de ces travaux, une convention a été passée avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne. La réalisation d'un état des lieux a été effectuée avant travaux en 2020 et après travaux en 2021. Le prochain suivi aura lieu en 2025.



Résultats suivi faune/flore 2021 (CENCA)

■ Comparaison 2020 → 2021

	Evolution	Remarques
Amphibiens	Légère augmentation du nombre d'espèces	Les travaux semblent avoir redynamisé les milieux et avoir permis leur colonisation par de nouvelles espèces
Odonates	Légère augmentation du nombre d'espèces	
Habitats	➢ + ouverts/ensoleillés ➢ Restent en eau + longtemps ➢ Développement de la végétation aquatique	Ouverture du milieu. Le développement de la végétation aquatique permettra de favoriser davantage la richesse faunistique de ces écosystèmes

Conclusions

- Les annexes hydrauliques restent dans l'ensemble peu favorables avec peu d'enjeux pour les groupes faunistiques étudiés
- Les observations sont très hétérogènes entre les annexes
- Rappel que l'objet des travaux est avant tout la restauration d'annexes hydrauliques dans le but de favoriser la fraie du brochet et le développement de la végétation aquatique → résultats plutôt concluants

+ les travaux ont permis de redynamiser le milieu et maintenir les espèces autochtones

Résultats des suivis faune/flore réalisés par le CENCA en 2021

4. PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (PDPG)

Le projet d'actualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) est en cours sur le département de la Marne depuis octobre 2022. Le PDPG est un document de diagnostic qui s'articule en 3 étapes : premièrement le découpage géographique du département par contextes et les recherches bibliographiques associées, deuxièmement la réalisation d'un diagnostic de qualité et troisièmement la proposition de solutions pour chaque contexte.

En outre, le PDPG est utilisé en tant qu'outil de référencement pour les peuplements dans le cadre de l'élaboration des documents de planification tels que les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

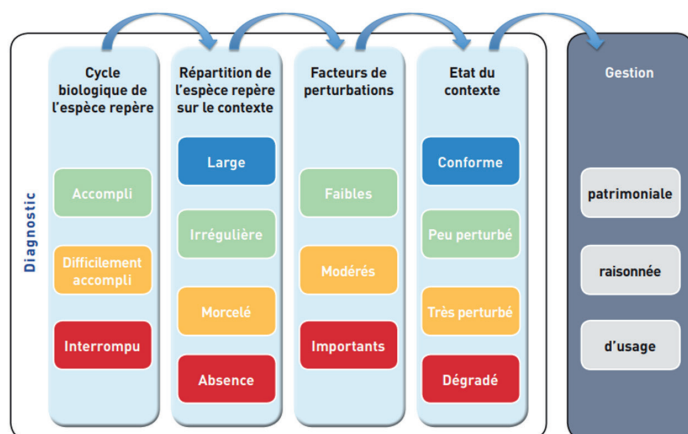


Schéma des étapes du diagnostic pour le PDPG selon la FNPF en 2013

5. COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

5.1 Convention d'aide AESN/FDAAPPMA 51

Une convention d'aide entre la FDAAPPMA 51 et l'AESN a été signée au début de l'année 2022 pour une période de 3 ans (2022-2024). Elle comporte un programme d'actions détaillées à mener sur les trois années du contrat ainsi que des objectifs de rendus et/ou de résultats annuels pour chaque action, conditionnant les versements des aides.

Cette convention d'aide prévoit le financement à hauteur de 50% d'un temps plein et demi (ETP), à savoir 1 ETP pour le poste de chargé de mission technique et 0.5 ETP pour le poste d'agent de développement.

5.2 Appui technique

La FDAAPPMA apporte un appui technique aux différents partenaires du département : DDT, OFB, Syndicats de rivières, VNF, etc. Elle est présente lors des COPIL des différentes études en cours.

En 2022, la FDAAPPMA a participé à plus d'une vingtaine d'études/projets :

- Contrat Global Action Surmelin et Petit Morin – COPIL
- PPRE Auges et Choisel – Diagnostic SDDEA
- Bilan 2021 suivi qualité des rivières – CCRS
- PPRE du Petit Morin – Syndicat du Petit Morin
- Échanges sur les Espèces Exotiques Envahissantes – UBRM et autres FDPPMA
- PPRE Vesle phase 3 – SIABAVES
- PPRE Auges et Choisel – Scénarios SDDEA
- Validation des CCTP projet restauration et aménagements blaise à Châlons – S3M, Assistance technique départementale, CAC51
- Réunion présentation zone RAMASAR étangs de la champagne humide – EPTB Seine Grands Lacs
- PPRE Loire phase 1 diagnostic – SIABAVES
- Forum des acteurs de l'eau – AESN
- Comité ressource en eau – Préfecture de la Marne
- Phase 2 typologie et cartographie des végétations – AESN
- COPIL N2000 Montagne de Reims – PNR Montagne de Reims
- COPIL N2000 « Massif forestier d'Epernay et étangs associés »
- COPIL N2000 à Châtres
- COPIL Rendu études milieux – CCPC 51
- Suivi qualité des milieux – SIABAVES
- Suivi travaux de restauration Vesle – SIABAVES
- Journée des animateurs AESN
- PPRE Loire phase 2 proposition d'actions – SIABAVES
- Conférence RAMSAR Etangs de Champagne humide
- Séminaire régional sur les Espèces Exotiques Envahissantes – RGE et CEN
- Journée zones humides à Ludes – Forum des Marais Atlantiques

Dans le cadre des Journées Techniques Nationales, le chargé de mission technique ainsi que le Président de la FDAAPPMA ont participé aux échanges sur les différentes présentations.

5.3 Avis

La FDAAPPMA est régulièrement sollicitée par la DDT 51 ou encore dans le cadre de sa participation au CODERST pour donner des avis sur les dossiers « Loi sur l'Eau » ou les travaux en rivière.

En 2022, la FDAAPPMA a formulé des retours sur les projets suivants

Avis rendus en 2022 par la FDAAPPMA 51

DATE	OBJET	AVIS
05/01/2022	DIG Aube Seine SDDEA	Favorable avec remarques
05/01/2022	DIG Noblette et affluents (PPRE) CCRS	Favorable
02/02/2022	Arrêté prorogation réserves de pêche	Favorable
02/02/2022	Autorisation capture de poisson pour sauvegarde - EPTB Seine Grands Lacs	Favorable
25/02/2022	DIG Isson et affluents (PPRE) - S3M	Favorable avec remarques
20/04/2022	DIG Restauration de la continuité écologique sur la Biesme - SMAVAS	Favorable avec remarques
26/04/2022	DLE Travaux de restauration blaise - S3M	Favorable
23/05/2022	Arrêté pêche scientifique AQUASCOPE	Favorable
07/07/2022	CODERST - Plusieurs projets	Formulation de remarques
08/09/2022	DIG Vesle (Restauration) - SIABAVES	Favorable
08/09/2022	DIG Vesle (Entretien) - SIABAVES	Favorable
25/10/22	Renouvellement arrêté frayères en partenariat avec l'OFB	Travail de groupe
10/11/2022	Demande d'autorisation de pêche électrique asso GENTL'crevisse	Défavorable

5.4 Reportage France 3

La chaîne de télévision française France 3 a contacté la FDAAPPMA pour réaliser un reportage sur la rivière Marne et ses milieux naturels riches en biodiversité.

Le reportage s'est déroulé sur la noue du Radoye, historiquement restaurée puis entretenue par la Fédération et aujourd'hui gérée par le Syndicat de rivière S3M. Cette interview avait pour objectif de présenter le fonctionnement et la richesse en termes de biodiversité des annexes hydrauliques en particulier celle du Radoye ainsi que les enjeux de conservation de ces milieux. La diffusion du reportage a eu lieu au mois de juillet lors du JT de 19h45.

PROJETS 2023

6. SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

6.1 Suivis des peuplements piscicoles

En 2023, la FDAAPPMA poursuivra son programme d'acquisition de connaissances des peuplements sur les lots des AAPPMA et sur les secteurs avec partage du droit de pêche (selon l'article L.435-5 du Code de l'Environnement). Des pêches seront aussi programmées dans le cadre d'état des lieux avant travaux ou de suivis de travaux de restauration des cours d'eau, portés par les partenaires de la Fédération.

Dans le cadre de la réactualisation du PDPG initiée en 2022, des inventaires seront prévus dans les secteurs où les données sont absentes ou considérées comme trop anciennes pour être encore représentatives.

6.2 Suivis thermiques

Les suivis thermiques engagés seront poursuivis en 2023 avec deux campagnes de relevés :

- Tout d'abord, l'une aux alentours de mars/avril afin de vérifier le fonctionnement des sondes et remplacer les défectueuses s'il y en a.
 - Puis, une autre campagne en octobre/novembre lors de l'étiage afin de récolter les données.
- Si besoin, des relevés complémentaires pourront être réalisés.

Afin d'étendre le réseau de suivi thermique et de pouvoir mener des études sur des sujets plus ciblés, l'acquisition de nouvelles sondes thermiques est nécessaire et prévue au cours de l'année 2023-2024. Cela permettra de quantifier l'impact de la ripisylve par exemple ou d'un ouvrage sur la température de l'eau avant restauration.

7.ÉTUDES SUR LES MILIEUX

7.1 Étude de la fonctionnalité des annexes hydrauliques des grands cours d'eau de la Marne

L'étude des annexes hydrauliques des grands cours d'eau de la Marne sera relancée au cours de l'année 2023 avec celles présentes sur la rivière Saulx/Ornain.

Il est prévu de prioriser des noues selon leur potentiel de restauration et/ou leur fonctionnalité avec l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel. Un protocole sera créé pour faciliter cette évaluation et optimiser le temps consacré à chaque annexe.

7.2 Étude scalimétrique sur la Suippe

En 2023 les écailles déjà prélevées sur la première station de Vaudesincourt seront analysées à la loupe binoculaire afin de déterminer de la croissance sur ce secteur.

Deux autres stations (à déterminer) seront échantillonnées avec potentiellement un secteur supplémentaire sur la Py, affluent de la Suippe avec un fort intérêt salmonicole.

Le Syndicat de rivière en gestion du bassin Aisne, Vesle et Suippe (SIABAVES) est en train de réaliser le Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration (PPRE) de la Suippe. Une collaboration sur la localisation des stations de prélèvement sera engagée pour servir au mieux l'étude.

7.3 Extension du monitoring anguille sur le bassin Seine amont par l'association de migrants SEINORMIGR

La FDAAPPMA manifeste depuis plusieurs années son intérêt pour la mise en place d'un suivi des populations d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) sur le département de la Marne. À la suite de la sollicitation de l'association migrants « SEINORMIGR » ce projet est maintenant d'actualité. Un suivi annuel débutera dès septembre 2023.

Co-financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, cette étude fait principalement appel aux FDAAPPMA afin d'identifier des secteurs de prospection adéquats. Quatre secteurs ont ainsi été identifiés :

- La Saulx commune de « Le Buisson »
- La Chée commune de « Merlaut »
- La Marne, sur l'affluent le Cavé commune de « Blaise-sur-Ardillon »
- La Somme-Soude (localisation à définir)

La Fédération procèdera donc à des pêches électriques respectant un protocole spécifique anguille créé par l'association « SEINORMIGR ».

8. RESTAURATION/ RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

8.1 Restauration d'une annexe hydraulique sur l'Aisne

Dans la continuité du projet initialement débuté en 2019, il est prévu de réaliser les travaux sur le site Pré Chotté au Chemin » courant 2023. Celui-ci ne faisant pas l'objet d'opération d'abattage, les travaux pourront débuter dès que le terrain sera praticable.

Les démarches administratives entre l'actuel et le futur propriétaire de la parcelle sont en cours et devraient être finalisées en début d'été.

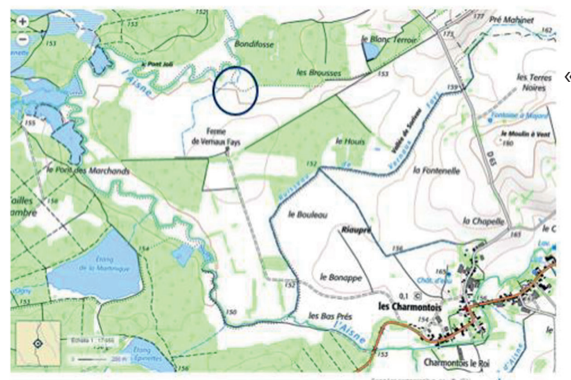


Photo de l'annexe hydraulique à restaurer

Localisation de l'annexe hydraulique sur la commune de Le Chemin "Pré Chotté"

8.2 Restauration d'une annexe hydraulique sur la Vesle à Fismes

Le projet de restauration d'une annexe hydraulique sur la commune de Fismes porté par le SIABAVES et la FDAAPPMA sera opérationnel en octobre/novembre 2023. Une pêche d'inventaire sera réalisée lors de la reproduction du brochet à la fin de la première année par la Fédération pour vérifier la fonctionnalité et ajuster les travaux si nécessaire (l'entreprise ayant déjà prévu un passage deux années de suite).



Présentation du projet de restauration de l'annexe hydraulique (source : SIABAVES)

8.3 Travaux de restauration de la Blaise à Sarry et labellisation d'un parcours « pêche famille »

Le projet démarré en 2018 entre dans sa phase opérationnelle avec pour objectif le lancement des travaux en 2023 et la mise en place du parcours pédagogique réalisé par la Fédération.

Le dossier de demande de subvention et de labellisation à la FNPF sera envoyé avant le démarrage des travaux.



Carte des aménagements programmés sur le site des Grèvières

9. POURSUITE DE LA RÉACTUALISATION DU PDPG

L'objectif de 2023 est tout d'abord de diagnostiquer les différents milieux du département en bancarisant les données. Un diagnostic de fonctionnalité sera réalisé sur l'ensemble des contextes et les facteurs limitants de chacun d'entre eux seront également analysés. Par la suite, des préconisations en termes d'actions et de gestion seront élaborées pour chacun des contextes du département. Une fois l'ensemble des données rassemblées et analysées, des fiches contextes et un document complet de travail seront effectués.

10. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

10.1 Sensibilisation des pêcheurs

La journée technique des AAPPMA a été reportée en 2023. L'objectif sera de présenter divers travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés par la Fédération et ses partenaires.

Dans le but de poursuivre cette sensibilisation à plus grande échelle, une journée formation à destination des élus des AAPPMA est prévue également en 2023, ayant pour thème les différentes espèces présentes dans les cours d'eau marnais, les espèces exotiques envahissantes, les différents modes de gestion piscicole et les possibilités de financement pour des actions FNPF.

10.2 Communication sur l'étude du bassin de la Vière

L'étude de la Vière et de ses affluents a permis l'élaboration d'une brochure synthétique. Celle-ci simplifie la compréhension de l'étude et illustre les différents résultats. Elle va permettre de valoriser le travail réalisé et de sensibiliser les divers acteurs. Elle est accessible à tous sur le site de la Fédération et a été relayée sur les réseaux sociaux. En complément, le rapport de stage de M^{me} Océane GUYOT expose en détails les différentes étapes de l'étude, les résultats ainsi que les solutions envisageables.



La Vière

7 stations d'études situées sur la Vière et ses affluents.

● Étude du peuplement piscicole par mentaire grâce à la méthode de pêche électrique

DIAGNOSE HYDROÉCOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA VIÈRE DANS LA MARNE

Durant l'année 2022, la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé une diagnose hydroécologique du bassin versant de la Vière et de ses affluents.

Le but de l'étude est de connaître le potentiel du cours d'eau en tant que zone de refuge et de reproduction pour les truites fario, en vue d'une révision du classement des affluents.

Pour cela, deux affluents de 2^{ème} catégorie montrant le plus de potentiel sont sélectionnés, l'étude portera sur le Pinsoie et le Jardon. Ainsi, qu'un affluent régulièrement suivi de 1^{ère} catégorie, le Vanichon.

Étude du peuplement macrobenthique par la méthode IBG-DCE et la détermination de l'indice invertébrés multitérmique

Psychomyidae Lype

Goeldae Silo

Réalisation de l'indice d'Attractivité Morphodynamique (IAM)

Un suivi thermique sur le bassin versant

Analyse physico-chimique

L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE

- Étudier et connaître le bassin versant de la Vière
- Déterminer la qualité et l'attractivité des habitats aquatiques
- Connaître et identifier les dysfonctionnements et les pollutions
- Inventorier le peuplement piscicole et macrobenthique
- Identifier l'impact des obstacles et des modifications par l'Homme
- Connaître les facteurs limitants
- Déterminer le potentiel des affluents en tant que zone de refuge et de reproduction pour les truites fario

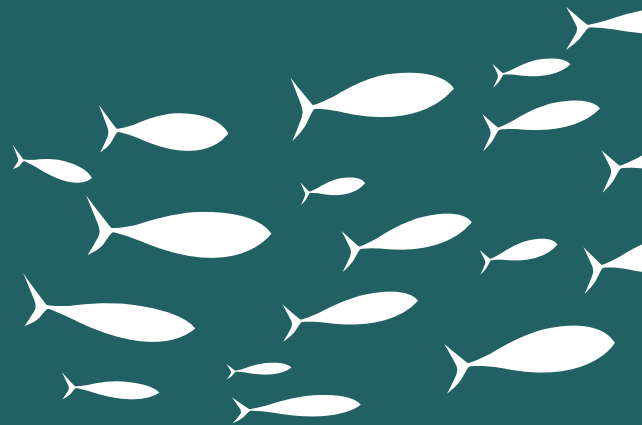
Nos partenaires

Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

eau SAÏNE



BILAN FINANCIER ET BUDGET





BILAN ACTIF

ASS FEDERATION DE LA MARNE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	239 942		239 942	239 942
Constructions	743 668	419 590	324 079	361 901
Installations techn., matériel et outil. ind.		13 583	-13 583	823
Autres	318 808	268 361	50 447	38 959
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	180		180	180
Prêts				
Autres	728		728	483
TOTAL (I)	1 303 326	701 534	601 793	642 288
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	84 466		84 466	73 886
Valeurs mobilières de placement	512 962		512 962	512 646
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	606 184		606 184	559 854
Charges constatées d'avance	377		377	1 808
TOTAL (II)	1 203 989		1 203 989	1 148 195
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 507 315	701 534	1 805 782	1 790 482



BILAN PASSIF

ASS FEDERATION DE LA MARNE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	338 914	338 914
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 240 044	1 213 241
Excédent ou déficit de l'exercice	33 704	26 803
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>1 612 663</i>	<i>1 578 959</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	104 055	112 892
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 716 718	1 691 851
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 495	20 945
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	15 218	14 321
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	61 351	63 306
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		60
TOTAL (IV)	89 064	98 631
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 805 782	1 790 482



COMPTE DE RÉSULTAT

ASS FEDERATION DE LA MARNE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	19 932,50	5 454,60
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	167 402,00	166 605,50
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	229 978,50	221 563,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 176,26	11 406,59
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	2 280,00	3 737,30
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	440 769,26	408 766,99
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	254,99	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	132 752,62	120 186,39
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 559,96	13 050,49
Salaires et traitements	154 604,15	173 909,24
Charges sociales	58 017,81	81 660,92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 394,83	63 780,69
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 729,60	0,03
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	414 313,96	452 587,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	26 455,30	-43 820,77
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	-20 068,81	1 002,07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	-20 068,81	1 002,07
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-20 068,81	1 002,07



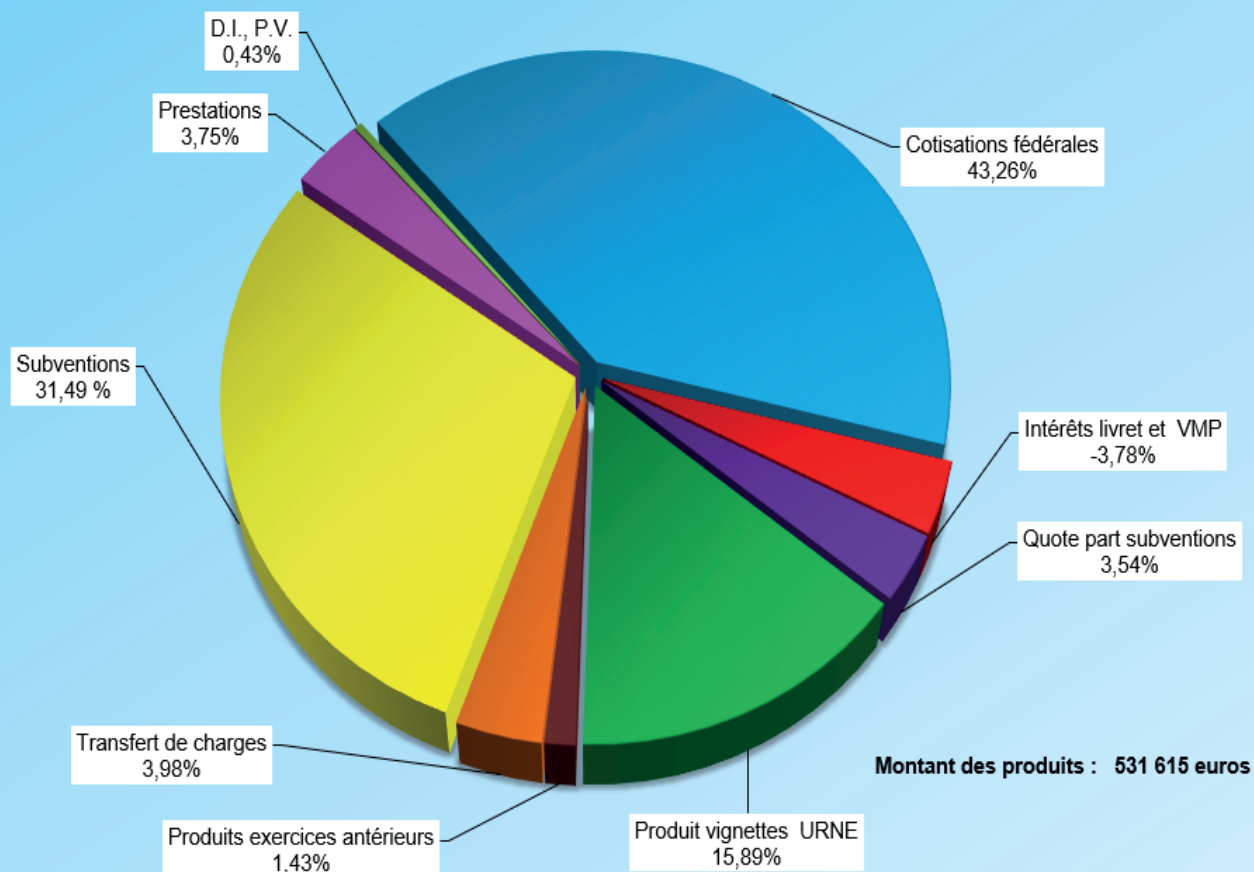
COMPTE DE RÉSULTAT

ASS FEDERATION DE LA MARNE

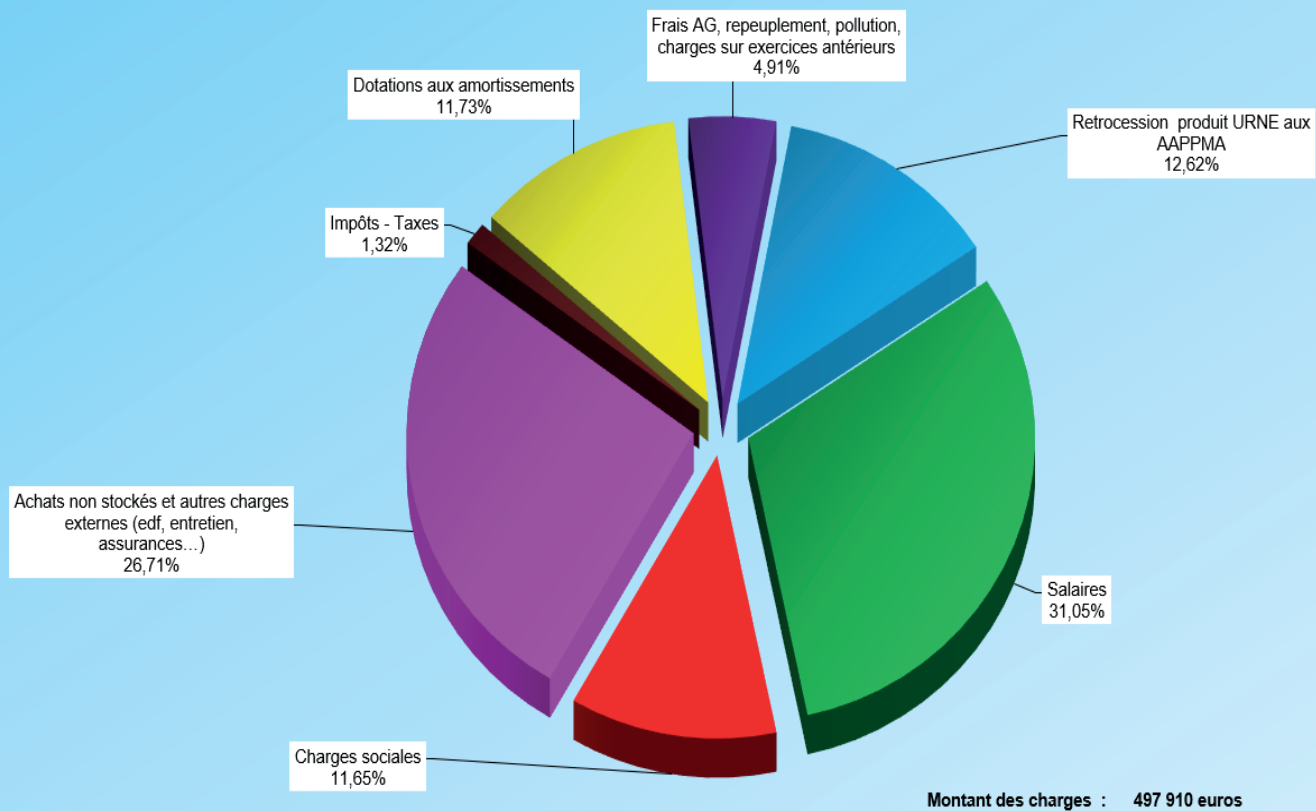
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	6 386,49	-42 818,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	92 076,86	106 774,09
Sur opérations en capital	18 837,04	20 957,15
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	110 913,90	127 731,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	83 596,30	58 109,14
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	83 596,30	58 109,14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	27 317,60	69 622,10
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	531 614,35	537 500,30
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	497 910,26	510 696,90
EXCÉDENT OU DÉFICIT	33 704,09	26 803,40

PRODUITS 2022



CHARGES 2022



BUDGET PREVISIONNEL 2023

PRODUITS	prévisions 2023	réalisé 2022	CHARGES	prévisions 2023	réalisé 2022
PRESTATIONS DE SERVICES			ACHAT		
. Pêches electriques	17 000,00 €	17 252,50 €	. Achats non stockés (EDF ,eau,carburant impression cartes , pt equipement ...)	26 050,00 €	17 822,72 €
. Animations pêche	3 000,00 €	2 680,00 €			
			AUTRES CHARGES EXTERNES		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			. Locations matériels	4 200,00 €	4 071,06 €
. Travaux d'entretien et de restauration des rivières (FNPF-AESN)	57 775,00 €	8 824,00 €	. Travaux d'entretien (véhicules, batiments, matériels)	19 400,00 €	18 629,87 €
. Garderie (FNPF)	3 650,00 €	1 026,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration de rivières	74 715,00 €	
. Communication (FNPF)	7 100,00 €	500,00 €	. Assurances	6 830,00 €	6 717,10 €
. Aide à l'emploi (FNPF 140000+AESN 24000)	164 000,00 €	156 152,00 €	. Etude	2 500,00 €	0,00 €
. Actualisation PDPG (FNPF)	30 000,00 €	0,00 €	. Social, documentation	450,00 €	363,05 €
. Divers	300,00 €	900,00 €	. Gardes-particuliers AAPPMA	7 000,00 €	3 463,53 €
			. Gardes fédéraux	3 000,00 €	915,75 €
			. Personnel extérieur à la fédération	0,00 €	19 489,78 €
			. Honoraires avocat et expert comptable	6 700,00 €	4 538,22 €
			. Promotion loisirs pêche	27 000,00 €	13 968,08 €
			. Transport sur achats	300,00 €	325,26 €
			. Déplacements, indemnités	28 950,00 €	24 586,31 €
			. Frais postaux, téléphone	7 060,00 €	6 647,79 €
			. Frais bancaires	900,00 €	831,61 €
			. Abonnements, cotisations	5 030,00 €	4 983,48 €
			. Aide aux baux de pêche	5 600,00 €	5 654,00 €
AUTRES PRODUITS			IMPOTS-TAXES		
. Cotisations fédérales	257 860,00 €	229 978,50 €	. Formation personnel fédéral	6 000,00 €	2 225,83 €
. Produit URNE	85 000,00 €	84 482,00 €	. Impôts fonciers et locaux	4 400,00 €	4 334,13 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	5 000,00 €	2 280,00 €			
PRODUITS FINANCIERS			CHARGES DU PERSONNEL		
. Intérêts sur livrets	2 000,00 €	2 152,98 €	. Salaires et charges sociales	287 900,00 €	212 621,96 €
. Revenus sur VMP	-12 000,00 €	-22 221,79 €			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			AUTRES CHARGES		
. Produits exceptionnels	0,00 €	10,70 €	. Frais assemblee générale et autres	4 800,00 €	3 729,60 €
. Produits sur excercice anterieur	0,00 €	7 584,16 €	. Subvention repeuplement	0,00 €	3 927,00 €
. Produits cessions d'éléments d'actifs	3 000,00 €				
. Quote-part des subventions	19 000,00 €	18 837,04 €	CHARGES FINANCIERES		
. Transfert de charges	23 700,00 €	21 176,26 €	. Intérêts sur emprunt	0,00 €	
			. Moins-value/cession obligations	0,00 €	
			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
			. Charges sur exercices antérieurs	100,00 €	391,07 €
			. Charges exceptionnelles	16 000,00 €	16 417,85 €
			. Rétrocession vignettes URNE FD/AP	63 000,00 €	62 860,38 €
			DOTATIONS AUX AMORTIS.		
			. Dotations aux amortissements	58 500,00 €	58 394,83 €
TOTAL	666 385,00 €	531 614,35 €	TOTAL	666 385,00 €	497 910,26 €

**FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Z.A.C du Mont Michaud

14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE

☎ 03.26.70.50.52

***RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR
L'EXERCICE COMPTABLE 2022***

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Moi, membre de la commission de contrôle, me suis rendu à Saint-Mémmie, au bureau de la Fédération le 10 mars 2023 à 10 H.00.

Tous les documents comptables ont été mis à ma disposition et j'ai pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui m'ont été présentés.

Je me suis fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

En conséquence de ces contrôles effectués, moi, membre de la commission de contrôle, propose de donner quitus de sa gestion au trésorier, et demande de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

J'adresse mes vives félicitations au trésorier ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Le membre de la Commission de
Contrôle,

M.Jean-Louis SAMUEL



ENVIRONNEMENT

Une convention pour protéger les pêcheurs

MARNE La Fédération départementale pour la pêche, les entreprises Enedis et RTE s'engagent pour la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques.

La Fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Enedis et RTE (Réseau de transport d'électricité) ont signé une nouvelle convention de partenariat, le 25 février à la zone d'aménagement concerté (Zac) du Mont Michaud, à Saint-Memmie.

Ce nouveau partenariat vise notamment à identifier et recenser les zones de pêche potentiellement à risque afin de procéder à une signalisation adaptée

L'objectif ? Mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des pêcheurs, afin de leur rappeler les règles de prudence à observer lorsqu'ils pratiquent leur activité près des lignes électriques (lire par ailleurs).

Enedis et RTE, respectivement gestionnaires des réseaux de distribution et de transport de l'électricité, mènent, en partenariat avec les fédérations de pêche, des campagnes d'information sur les mesures de prudence à respecter dans la pratique de la pêche à proximité de ces réseaux.

La Fédération de la Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique assure, elle, la représentation des pêcheurs au niveau départemental et coordonne leurs actions dans le cadre de la gestion piscicole et du développement du loisir de la pêche. Elle favorise les actions d'information et de promotion de la pratique, et agit aux côtés d'Enedis et de RTE pour sensibiliser les pêcheurs aux différentes consignes de sécurité.

EN PARLER DANS LES FORMATIONS

Ce nouveau partenariat vise notamment à identifier et recenser les zones de pêche potentiellement à risque afin de procéder à



Frédéric Lajoux, directeur d'Enedis Marne, Dominique Thiebaut, président de la Fédération de pêche, et Philippe Dubois, directeur RTE de Champagne-Ardenne.

une signalisation adaptée et à prévoir des actions de sensibilisation au risque électrique lors d'événements organisés par la Fé-

dération de pêche. Mais aussi à fournir des supports de sensibilisation au risque électrique pour les pêcheurs. Ces supports de pré-

vention devront être inclus dans les formations organisées par la Fédération départementale de pêche. ■

Gare à la fibre de carbone

L'utilisation de nouveaux matériaux très légers, tels que la fibre de carbone, entraîne un allongement de plus en plus important de la longueur des cannes à pêche. Ces matériaux très conducteurs de l'électricité augmentent les risques encourus avec la réduction des distances entre ces cannes à pêche et les lignes élec-

triques. En effet, même sans contact direct avec une ligne électrique, un arc peut se former, entraînant un danger d'électrocution. Le site internet www.electricite-prudence.fr recense tous les conseils afin de profiter de son loisir en toute sécurité.

POGNY

Pêche timide mais concours enthousiasmant pour la Bredouille

Comme chaque année, au petit matin du 14 juillet, la société de pêche a lancé les festivités de la fête nationale à Pogny avec son traditionnel concours de pêche le long du canal. Soleil et chaleur étaient au rendez-vous ce jeudi pour les seize participants, dont deux jeunes. Contrairement aux amateurs de pêche, les poissons sont restés plus méfiants et ont préféré rester bien au frais dans l'eau. La récolte s'est ainsi faite timide, même pour le gagnant. Mais comme personne ne repart bredouille de ce concours, tous les participants ont vu leur épuisette être remplie de lots. Bouteille de champagne pour le plus gros poisson pêché, canne et tout le nécessaire du pêcheur qui leur permettra de parfaire leur équipement.



Une fête de la pêche arrosée

REIMS Stoïques sous l'averse (mais abrités par des porteurs de parapluie), les jeunes qui ont osé braver la météo peu clémente ont passé un bon moment de pêche... fructueuse.

De notre correspondante **FRANÇOISE LAPEYRE**

On pensait qu'ils allaient annuler... C'est bien mal connaître le président Jean-Pierre Rémy et toute son équipe qu'on rencontre en pleine averse, autour du plan d'eau du parc Léo-Lagrange. Ils ont maintenu leur fête de la pêche, ce dimanche. Certes, ils regrettent que la cinquantaine de jeunes attendus se soit réduite à 7 enfants. Mais positifs : les membres et bénévoles du syndicat des pêcheurs de Reims et de la région étant plus nombreux que les participants, chacun avait son moniteur particulier, qui le conseillait, voire l'abritait sous un grand parapluie !

"On est venus exprès d'Épernay. La pêche, j'aime bien : il faut être patient"

Enzo, un participant

« On a aussi, autour de la pièce d'eau, la participation de démonstrateurs, des pêcheurs de compétition : l'un pour la pêche au coup, un autre spécialiste de la carpe », explique Jean-Pierre Rémy.

LA PATIENCE A PAYÉ

« Aujourd'hui, on leur apprend la pêche au coup. On leur fournit le matériel. Léo-Lagrange, ça se prête bien à l'événement. Les enfants peuvent y apprendre à pêcher le



Organisateurs et jeunes pêcheurs ont le sourire : quand il pleut... ça mord !

gardon, en toute sécurité », ajoute Michel Mallet, membre du syndicat des pêcheurs.

Enzo, 11 ans, fixe son bouchon : « Avec papa, on est venus exprès d'Épernay. La pêche, j'aime bien. Il faut être patient. » Champion de pêche au coup, Jean-Guy Labassé est l'un des démonstrateurs. « C'est une forme de pêche facile pour initier les jeunes » explique-t-il en sortant de la bourriche une de ses

prises : un rotengle, jolie variété de gardon, aux nageoires et à la queue d'un rouge orangé. À 16 heures, chacun des enfants avait attrapé environ une vingtaine de poissons (relâchés bien sûr). Un tirage au sort leur permettra de repartir avec un lot.



PARGNY-SUR-SAULX

Initiation à la pêche pour les enfants du centre aéré

L'AAPPMA La Gaule, l'association de pêche de Pargny-sur-Saulx, a fait découvrir sa passion aux enfants du centre aéré. Les poissons ont été au rendez-vous pour le plus grand bonheur des pêcheurs de tous âges.

J'AI TESTÉ POUR VOUS

Un simulateur de pêche à la ligne... sans eau

Un petit poisson dans l'eau... enfin, presque. Au stand de la Fédération départementale des pêcheurs, représentant une trentaine d'associations, il est possible de tester ses talents de pêcheur. Un bassin rempli de carpes et brochets du coin ? Que nenni : c'est un simulateur de pêche qui jugera de vos capacités. Il accueille tous les joueurs : petit ou grand, débutant comme passionné.

Même au niveau 1, la douleur dans le bras commence à se faire ressentir

Un rétroprojecteur retransmet l'écran du jeu en face de moi. Les pieds posés sur un tapis et la canne à pêche en main, je suis prête à me lancer. Ces derniers sont reliés à un tambour, et à un ordinateur. Une fois le jeu lancé, c'est comme si j'étais en pleine capture d'un poisson. Ce qui veut dire que parfois, ça mord ! Attention à bien régler le frein, laisser le poisson prendre du



Une fois le jeu lancé, c'est comme si j'étais en pleine capture d'un poisson.

fil (ou non), mouliner pour le ramener jusqu'à moi... ou plutôt... essayer. Pour varier les plaisirs, le jeu propose de se battre avec différents types de poissons, et avec divers niveaux de difficulté. Je dois avouer qu'après plusieurs essais, et ce même au niveau 1, la douleur dans le bras commence à se faire ressentir. Il faut sortir les muscles ! Pour les non-pêcheurs, comme moi, c'est l'occasion de découvrir cette activité qui passionne plus d'un million de Français. Pour les expérimentés, c'est le moyen de

pratiquer, s'améliorer, et tester son niveau sans avoir accès à l'eau. En plus du simulateur, la Fédération propose un quiz, afin de tester ses connaissances. Dans la partie gauche du stand, différents bassins ont été installés. Ils présentent les différentes espèces de poissons que l'on peut trouver dans les cours d'eaux, les étangs... Les membres de l'équipe sont évidemment présents pour répondre aux différentes questions qui peuvent porter sur les poissons, la pêche et sa réglementation. ■ **EMILIE MOURIZ-BOUTILLY**

Les poissons sauvés de la rivière

La rivière de la Vesle, qui coule à Bouy, est à sec depuis quelques jours. Elle coulait encore jusqu'à présent grâce uniquement à la Noblette qui s'y jette.

Une pêche de sauvegarde a été réalisée vendredi 19 août avec la fédération afin de sauver les poissons du manque d'eau. Ils ont été transférés dans la fosse au moulin du village de Bouy ou à Livry-Louvercy. La Vesle a connu un tel état de sécheresse en 1976, 1996, puis 2018 et 2019, selon les souvenirs du président de la société de pêche Denis Girard. L'écolier Nathan (en photo) est descendu dans la rivière pour découvrir ce spectacle.



GLOSSAIRE

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
APAVE : Organisme de certification des risques techniques, humains et environnementaux
APN : Atelier Pêche Nature
ARGE : Association Régionale du Grand Est
CENCA : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne
CMRO : Canal Marne au Rhin Ouest
CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDT : Direction Départementale des Territoires
DIG : Déclaration d'Intérêt Général
DPDGMA : Direction du Patrimoine Départementale de Gestion des Milieux Aquatiques
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
EEDD : Education à l'Environnement et Développement Durable
EEE : Espèce Exotique Envahissante
EREA : Ecole Régionale d'Enseignement Adapté
FDC51 : Fédération départementale des chasseurs de la Marne
FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France
GPP : Garde pêche particulier
OFB : Office Français pour la Biodiversité (ancienne Agence Française pour la Biodiversité)
ONDE : Observatoire National Des Etiages
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
OTC : Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne
PAPI : Programme d'Actions et de Préventions des Inondations
PNR MR : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
PPRI : Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation
RAMSAR : Convention relative aux zones humides d'importance internationale. Traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour leur conservation et utilisation
S3M : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDDEA : Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
SIABAVES : Syndicat Intercommunale d'Aménagement des Bassins Aisne, Vesle, Suipe
SMAH : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
SMAVAS : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
SNSAPL : Syndicat National des Structures Associatives du Loisir Pêche
SNDLP : Schéma National de Développement du Loisir Pêche
STEP : Station d'épuration
TLC : Taille Légale de Capture
UBRM : Union des Bassins Rhin Meuse
UFBSN : Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie
URNE : Union Régionale du Nord Est
VNF : Voies Navigables de France

NOTES

[illegible]



**FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

 *14 rue Clément Ader - 51470 SAINT-MEMMIE*

 contact@peche51.fr

 03 26 70 50 52

 www.peche51.fr